

en date du jeudi 17 décembre 2015 - 20 H 30

Conseiller Municipal

Date de la convocation _____10 décembre 2015

► Lieu de la réunion ______ Hôtel de Ville

Président ______Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire

Secrétaire de séance _____Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA

Étaient présents :

1. Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS

2. Madame Sophie LAMANT

3. Madame Véronique VANTIN

4. Monsieur Jean-Jacques CAPELLI

5. Madame Valérie FLORENT

6. Monsieur Pierre-André POIRIER

7. Monsieur François GINESTE

8. Madame Fabienne DARBIN-LANGE

9. Madame Florence DUTERNE

10. Monsieur Olivier GOURICHON

11. Monsieur Marc VERNEY

12. Madame Virginie NOWAK

13. Monsieur Stephan LA ROCCA

14. Madame Anne MASSOL

15. Monsieur Bernard GODARD

16. Madame Lydie LENOBLE

17. Madame Marguerite BATUT

18. Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA

19. Monsieur Jean AIPAR

20. Madame Corine RIBA

21. Monsieur Laurent MÉRIC

22. Madame Christine BARBIER

23. Monsieur Jean-Pierre LORRÉ

24. Madame Mathilde PRÉVEL

25. Madame Sylvie BAHUREL

26. Monsieur Jean-François ROBIC

27. Madame Brigitte RUFIÉ

Étaient excusés :

Monsieur Michel BASELGA
 Madame Corinne RIGOLE
 Monsieur Henri VIDAL
 Monsieur Fabien LEMAGNER
 Madame Myriam ADDI-DUPUY
 Monsieur Charles NIETO
 Procuration à Monsieur Jean-Jacques CAPELLI Procuration à Monsieur Stéphan LA ROCCA Procuration à Monsieur Olivier GOURICHON Procuration à Madame Anne MASSOL Procuration à Madame Florence DUTERNE Procuration à Monsieur Jean-Pierre LLORÉ

 Arrivée de Monsieur François GINESTE avant le vote du point 11 (procuration à Madame Valérie FLORENT avant son arrivée)

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vous remercie de votre présence pour ce dernier Conseil Municipal de l'année. Je vais tout de suite demander à Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA s'il accepte d'être notre secrétaire de séance et s'il veut bien procéder à l'appel nominal.

• Appel effectué par Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vous remercie Monsieur MOTILVA. Mesdames et Messieurs, avant d'aborder l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je voudrais vous donner quelques informations que vous avez pu constater de vous-même, à savoir que les travaux du city-stade du Cyprié sont achevés, que le city stade a été ouvert suite à la réception de chantier de vendredi dernier. Les enfants du quartier ont pu se l'approprier dès le samedi tel que j'ai pu moi-même le voir. C'est une belle réalisation avec un projet qui était largement attendu par les habitants, et notamment les jeunes du quartier qui n'avaient pas de lieu sur place pour faire du sport. Je demanderai donc à mes services de procéder prochainement à la rédaction d'un arrêté municipal qui interdira par conséquent l'usage des ballons sur la place puisque c'était source de nombreuses nuisances pour les riverains. J'avais indiqué que je prendrai un arrêté interdisant les jeux de ballons dès lors que nous serions à même de proposer un lieu de défoulement sportif aux enfants du quartier. C'est donc désormais chose faite et nous pouvons donc rendre un peu de tranquillité aux habitants qui sont riverains immédiats de cette place. Deuxièmement, Michel BASELGA n'étant pas là car il est retenu à l'Académie du Languedoc pour les intronisations de personnalités, je suis très heureux de saluer l'intégration ce soir à l'Académie du Languedoc du Père Gérard BATISSE, ce qui explique l'absence ce soir de Michel BASELGA qui me représente à cette cérémonie. Michel BASELGA vous aurait parlé très probablement du chantier et des travaux de la place du 19 mars 1962 avec l'aménagement sur l'ancien boulodrome d'un parking de stationnement de 19 places ainsi qu'une place pour les personnes à mobilité réduite. Ce parking sera achevé dès demain mais il ne sera pas cependant à l'usage de nos concitoyens car il ne sera pas tracé, et nous devons attendre un certain délai de séchage du bitume pour le tracer et éviter l'absorption par le goudron de la peinture donc, de l'effacement prématuré de celle-ci. Ce parking qui sera prochainement ouvert était une attente forte des commerçants et je salue la patience de certains d'entre eux et notamment Yves SCHMITT qui a pu voir aux abords de son commerce durant quelques jours des nuisances se développer. Je suis certain que cet aménagement sera entièrement profitable, non seulement à notre fleuriste mais également à tous les autres commerces du centre ville et permettra également un stationnement plus aisé, meilleur et plus appréciable notamment les jours de marchés et particulièrement le samedi matin. Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous indiquer en propos liminaires.

Nous avons un Conseil Municipal chargé en termes d'ordre du jour avec l'examen d'une vingtaine de points. Ce sont des délibérations pour la plupart d'entre elles de routine pour le bon fonctionnement de notre collectivité. Pas de dossier particulièrement important. Nous étudierons le compte administratif de l'année 2015 et le budget aux alentours du mois de février ou mars. Nous avons là des délibérations qui sont attendues d'un certain nombre de partenaires institutionnels ou d'associations. Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour l'ajout d'un point 1bis à l'ordre du jour que vous avez reçu par mail car nous devions délibérer très rapidement et le Préfet nous a envoyé un courrier en ce sens que j'ai reçu avant-hier. C'est ce qui explique l'inscription assez tardive de ce point à l'ordre du jour que je vous propose si vous n'y voyez pas d'inconvénient particulier. Je vous remercie. Je propose donc que l'on rentre dans les points de l'ordre du jour et je laisse la parole à Madame LAMANT. Oui, je vous en prie Monsieur MERIC.

Laurent MERIC

Nous étions Madame LAMANT et moi-même au conseil de communauté de Toulouse Métropole aujourd'hui où les propos liminaires ont effectivement pris beaucoup de temps. Vous avez fait beaucoup plus court ce soir que l'ensemble des orateurs de la journée. Je voudrais juste dire deux choses. D'une part, je voudrais exprimer ici au nom de notre groupe la satisfaction qui est la nôtre sur la tenue de la COP 21. C'est un moment important de notre pays à l'initiative de l'ONU mais sous l'égide de notre pays. Et je crois que l'on en tire une grande fierté, à la fois d'avoir créé les conditions de cet accord qui sera historique et à mettre en œuvre. Je crois que pour la mise en œuvre, même si nous sommes une petite collectivité tout comme Toulouse Métropole au sens de l'humanité, nous devons tous prendre notre part maintenant dans sa mise en œuvre. Et je crois que notre collectivité

l'a fait comme vous l'avez montré par une action symbolique à travers les arbres plantés au groupe scolaire. Et il y aura d'autres activités et d'autres points qui seront portés, j'imagine au cours du mandat, mais je voudrais saluer à la fois votre action mais surtout le moment important que nous avons vécu ces derniers jours grâce à la COP 21.

Le deuxième point que je voulais évoquer en liminaire. Ce sont les Élections régionales qui ont eu lieu lors des deux précédents dimanches. Vous ne les avez pas évoquées. Ils ont montré deux choses importantes : une montée très forte du Front National en France et en particulier dans notre commune où il atteint 20 % au second tour avec 1 500 voix au second tour et un écart de 500 voix entre les deux tours, avec 1 000 voix au premier. Je crois que c'est important de le noter et qu'il faut aussi en tirer les conséquences dans la vie politique de notre commune. Je tiens à dire la satisfaction qui est la nôtre de voir Carole DELGA élue présidente de Région puis vous féliciter Monsieur le Maire puisque vous avez été élu à cette occasion Conseiller Régional malgré que, je crois avoir le souvenir, vous vouliez vous consacrer exclusivement à Balma, mais bravo à vous pour cette élection.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur MERIC. Vos félicitations me touchent particulièrement, J'ai été reconduit dans les fonctions que j'occupais depuis 2010. C'est un beau challenge que de contribuer à la fusion de ces deux régions. J'ai d'ailleurs eu tout à l'heure l'occasion d'indiquer comme d'autres orateurs des encouragements à Madame DELGA dans la mission qui est la sienne. J'ai été aussi heureux de voir que dans notre commune à titre personnel et ayant mené la liste départementale, nous réalisions le score le plus important des communes de plus de 10 000 habitants. Je crois qu'il ne faut pas corréler les deux élections qui n'ont pas grand-chose à voir. Et d'ailleurs, assez peu de Balmanais que j'ai croisés sur le marché les samedis précédents ou lors de manifestations ont d'ailleurs parlé de ces élections. Aussi étonnant que cela puisse paraître, c'est dire combien nos concitoyens étaient assez peu préoccupés par les enjeux régionaux eux-mêmes et par les programmes et projets régionaux, et que l'essentiel de la campagne et du vote des français d'ailleurs a été fait sur des considérations nationales avec beaucoup de défiance à l'égard des partis politiques traditionnels qui sont liés à différents aspects que j'ai en tous cas, personnellement, interprété d'une certaine façon. Tout d'abord le fait que les partis de gouvernement étaient en échec avéré. Le parti socialiste, actuellement au pouvoir avec ses alliés, était en échec sur un certain nombre de sujets qui préoccupent les français. Il s'agit notamment de l'emploi, la fiscalité. D'un autre côté, l'incapacité de la droite à être audible par des propositions et des projets concrets qui pourraient attirer l'approbation des français, en tous cas des français qui, insatisfaits de la gauche aujourd'hui, auraient pu se tourner par un espoir porté à droite, et qui, j'estime, n'a pas été suscité. Je suis en tous cas assez dur sur les propositions de la droite républicaine aujourd'hui qui passe parfois trop de temps, comme la gauche par le passé, à se disputer sur des critères personnels au lieu de parler du fond et de proposer concrètement des choses aux français.

Notre rôle de responsables politiques de partis républicains, le vôtre et le nôtre, est d'essayer de renouer le contact. Et je crois que par nos actions locales et notre engagement local, nous pouvons v parvenir. Le président de Toulouse Métropole nous disait tout à l'heure que la meilleure façon de répondre à ce vote contestataire était l'action au niveau local, au niveau de la Métropole et j'en fais moi-même mon slogan au niveau local, l'action et le respect de nos engagements. Nous avons été élus sur un programme. Je crois qu'essayer de respecter le programme pour lequel les Balmanais nous ont élus, est notre préoccupation au quotidien, en tous cas pour la majorité municipale. J'espère que cela contribuera à faire reculer les votes extrêmes et à faire prendre conscience aux français que parfois les solutions sont aussi à l'échelle locale comme sur l'emploi, avec l'action que nous avons menée en partenariat avec Pôle Emploi. Je le dis à Jean-Jacques CAPELLI qui s'occupe de la Maison de l'Emploi et de l'Économie. Cela a été un franc succès. Nous avons vu aussi une participation record du nombre de participants, d'entreprises et de demandeurs d'emplois qui venaient trouver des solutions concrètes lors d'entretiens en direct avec des entreprises qui recrutaient. Et cela, il est vrai pour nous, n'était pas un très bon signe, même si cette manifestation a été une très belle réussite. Sur la COP 21, il est vrai que des actions ont été menées dans les écoles. Vous parliez tout à l'heure des arbres qui ont été plantés qui sont plutôt symboliques. Et je voulais saluer le travail tout à fait pédagoque qui a été effectué en partenariat avec Sophie LAMANT, adjointe à la scolarité, et Valérie FLORENT, adjointe à l'environnement, où toutes les deux se sont rendues dans toutes les écoles de notre commune pour passer un film de sensibilisation et également engager un dialogue avec les enfants. D'ailleurs, Madame RUFIE a participé pour certaines d'entre elles. Madame LAMANT disait aux enfants : « les enfants, lorsque vous passez le matin devant l'arbre que vous avez planté à l'école, vous vous demanderez si vous avez éteint le robinet d'eau le matin pendant que vous vous lavez les dents ou si vous avez bien éteint la lumière ». Et certains enfants, que Madame LAMANT croise encore, lui disent qu'ils éteignent les robinets, et qu'en voyant l'arbre, ils y pensent maintenant tous les matins. Cette action tout à fait simple a été menée en partenariat avec les Directeurs des Écoles que je salue pour leur collaboration. C'est une action qui mérite d'être saluée, et qui n'est que le début d'un certain nombre que nous voulons mener. Je peux ainsi citer des actions de sensibilisation menées par dans les écoles Valérie FLORENT en partenariat avec la Métropole sur la gestion des déchets ménagers. Voilà ce que je voulais vous dire également Monsieur MERIC et je vous remercie de votre intervention.

Je vous propose maintenant de passer à l'examen de l'ordre du jour et tout d'abord la signature d'une convention d'objectifs avec l'UNICEF et je salue les responsables locaux de l'UNICEF, Madame BOISHARDY qui représente la présidence de l'UNICEF ainsi que Madame MONTIBUS, que nous rencontrons très régulièrement à diverses occasions. Madame LAMANT va présenter cette délibération.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

1. Signature d'une convention d'objectifs avec UNICEF France

Sophie LAMANT

Merci Monsieur le Maire.

Pour revenir sur le réchauffement climatique, tout commence par l'éducation. C'est pour cela que les écoles sont particulièrement sensibles à ce développement.

Donc, un dossier de candidature présentant les actions réalisées ou les projets à venir dans ce domaine, a été adressé le 18 mai 2015 à l'UNICEF France. La commission d'attribution a décidé, après examen du dossier, de décerner à Balma le titre « Ville amie des enfants » pour la période 2014-2020. Le socle de ce nouveau partenariat est inscrit dans une convention à travers laquelle la Ville de Balma s'engage à :

- tenir compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité ;
- développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles ;
- encourager les enfants et les jeunes à être des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets seront pris en compte et influenceront, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux ;
- faire connaître les droits de l'enfant et à en évaluer l'application sur son territoire.

La candidature de la Ville de BALMA repose sur les actions ou projets innovants suivants : bien-être et cadre de vie, non-discrimination et égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté, participation citoyenne des enfants et des adolescents, sécurité et protection, parentalité, santé, hygiène et nutrition, prise en compte du handicap, éducation, accès au jeu, sport, culture et loisirs, engagement pour la solidarité internationale.

D'ailleurs, je remercie tous les services qui ont travaillé très lourdement pour monter ce dossier qui était assez complet.

La Ville s'engage par ailleurs pour la durée de la convention à prioriser ses actions en direction des enfants et des adolescents dans les domaines suivants : la sécurité et la protection ; la santé, hygiène et nutrition ; l'éducation.

Ces engagements font l'objet d'une contractualisation de cinq ans à travers la présente convention d'objectifs que je vous demande d'adopter aujourd'hui.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Madame LAMANT. Je veux associer au travail fait Bien sûr avec l'UNICEF les services de la ville et notamment Francis COMBES qui a travaillé sur ce dossier avec Fabien LEMAGNER qui n'est pas là ce soir mais qui a porté ce dossier. C'est l'aboutissement d'un dossier assez lourd qui a été établi dans d'excellentes conditions et qui donc aujourd'hui abouti à cette convention. Avez-vous des questions mes chers collèques ? Madame RUFIE ?

Brigitte RUFIÉ

Bien évidemment, nous nous réjouissons de la signature de cette convention avec l'UNICEF dans la mesure où elle s'inscrit dans la continuité d'un partenariat qui existait lors des précédents mandats avec cette association. Donc, bien évidemment nous voterons pour cette association. Par contre, nous espérons avoir régulièrement des comptes-rendus des points faits autour de la réalisation des actions en rapport avec les objectifs que vous avez priorisés et mentionnés tout à l'heure.

Sophie LAMANT

Dans chaque action de la ville, nous avons un partenariat très serré avec l'UNICEF, chaque fois présente dans toutes les actions que nous menons auprès des enfants, des jeunes enfants, de la parentalité. Nous vous en réfèrerons.

Brigitte RUFIÉ

Au cours de la commission.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

C'est le lieu je pense. Tout à fait, nous avons noté la demande.

Sophie LAMANT

Bien sûr.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je mets aux voix la délibération. Merci. Des observations, des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie.

1.bis Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) – fixation du taux de base pour 2015

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Ce point rajouté consiste en la fixation du taux de base pour 2015 de l'indemnité représentative des logements des instituteurs. Nous avons reçu un courrier de la part de Monsieur le Préfet daté du 9 décembre dernier qui nous demande de prendre une délibération avant la fin du mois de janvier et donc, c'est la raison qui nous amène à mettre cette délibération à l'ordre du jour. En réalité dans cette délibération, nous vous proposons, suite aux recommandations du Préfet, de fixer le taux de base de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs à un montant de 2 246.40 € pour un instituteur qui serait célibataire ou veuf ou divorcé sans enfant à charge et un montant de 2 808 € pour un instituteur qui serai de la même façon célibataire, veuf ou divorcé avec un enfant à charge. Cette délibération doit être prise chaque année et cette somme nous est remboursée sur la cotisation que nous faisons au CNFPT, en pratique. Madame RUFIÉ, une question ?

Brigitte RUFIÉ

Une question de pure curiosité. Il me semble qu'il y a très peu d'instituteurs qui sont sous l'ancien statut et lorsque nous accédons au grade de professeur des écoles, nous ne touchons plus cette indemnité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous avons demandé quels étaient les instituteurs qui étaient éligible à cela sur la ville. Nous n'avons pas la réponse de la Préfecture à ce jour. Mais on nous demande de prendre la délibération en ce sens. Je ne suis pas certain en réalité qu'il y ait des instituteurs qui touchent cette rémunération.

Brigitte RUFIÉ

Je crois qu'il n'y en n'a plus.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Ceci dit, nous sommes obligés de prendre la délibération comme le demande la Préfecture. Je propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie.

Les points 2, 3 et 4 concernent les travaux du SDEHG et Monsieur AIPAR en est le rapporteur.

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

2. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) : déplacement et remplacement du candélabre n° 1418 rue Laurier de Vermeil et dépose de deux candélabres place du 19 mars 1962

Jean AIPAR

Merci Monsieur le Maire. Suite à la demande de la commune du 21 Septembre 2015, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- rue Laurier de Vermeil : déplacement et remplacement du candélabre n°1418,
- place du 19 Mars 1962 : dépose urgente des candélabres n° 4628 et 4629 gênants.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<u> </u>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) Total	3 946 €
	Dart restant à la charge de la commune (ECTIMATION)	1 596 €
	Part SDEHG	1 753 €
	TVA (récupérée par le SDEHG)	597 €

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci. Et dans la délibération suivante, nous avons le remplacement de ces candélabres de la place du 19 mars puisque cette délibération concerne uniquement la dépose de ces dernières. Merci. Des observations, des questions ?

Laurent MERIC

Nous avons des questions de fond sur le sujet mais nous le ferons après la présentation des 3 sujets.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

D'accord. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie.

Monsieur AIPAR, vous gardez la parole pour le point 3.

3. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) : éclairage public place du 19 Mars 1962

Jean AIPAR

Ces travaux concernant l'éclairage public Place du 19 Mars 1962, et plus particulièrement la confection d'un réseau d'éclairage public, les fournitures, les poses pour un montant total de 17 555 €. La part de la commune s'élève à 6 490 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci. Monsieur ROBIC?

Jean-François ROBIC

Sur cette place du 19 mars, nous avions quelques observations à faire au-delà des questions d'éclairage. Il nous semblait que la destination même de cet espace qui était précédemment utilisé comme lieu pour les boulistes nous semblait être un usage que je qualifierai à vocation à la fois sportive et sociale. Et aujourd'hui, vous allez le remplacer par un parking. Pour faire un lien avec ce qui a été dit précédemment avec la COP 21, il ne nous semblait pas que c'était un très bon signal de donner. Par ailleurs, nous pensions qu'il y aurait pu avoir un peu plus de concertation sur le sujet puisque Charles NIETO qui n'est pas là ce soir, nous disait que cela n'avait pas été...ca a été abordé ? Si à la dernière commission et les travaux avaient déjà démarré. Enfin, nous voulions vous signaler aussi que vous avez signalé à plusieurs reprises que la place à proximité était très minérale. Vous aviez même dit que vous aviez rajouté des arbres. Ce petit espace aurait pu être dédié à un espace vert en centre ville et cela aurait gagné en cohérence de discours et d'aménagement. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Ce sont des remarques que je respecte. C'est votre point de vue. Il y avait une incohérence lors de la réalisation de la place, en tous cas pour les commerçants qui sont sur la place de la Libération et qui nous indiquaient le manque de stationnements visibles à proximité. C'était un de nos engagements de rajouter du stationnement dans le centre ville de Balma. Nous avons peut-être le plan du parking que nous pouvons projeter. Après, effectivement, vous pouvez toujours indiquer que l'on pouvait mieux faire et que ce n'est pas un très bon signal. Nous avons cependant une grande difficulté de stationnement les jours de marché et je crois que nous avions besoin de résoudre ces difficultés de stationnement autour du marché. Cela y contribue largement. Nous sommes très souvent sensibilisés par les riverains et nous voulions apporter une solution concrète à cela. Bien sûr, il v aura un petit peu de végétation sur une partie de ce parking. En ce qui concerne le signal donné, le problème est que les gens qui viennent au marché le samedi matin viennent en voiture car les courses sont lourdes à porter. Nous voulons continuer à faire vivre le marché car c'est le lien de brassage de la population, et les balmanais qui y viennent me font souvent part des difficultés de stationnement. Hormis cela, nous n'avions pas d'autres solutions d'extension et de proposition de stationnement supplémentaire. Donc nous avons opté pour cette décision qui a été notamment réalisée en concertation avec le fleuriste. Je crois que des réunions ont été réalisées y compris pendant le chantier avec le conducteur des travaux qui est allé rencontrer régulièrement le fleuriste pour aboutir à ces stationnements. Voilà ce que l'on peut dire. Mais i'entends votre proposition qui est respectable. Oui, Madame PREVEL.

Mathilde PREVEL

Merci Monsieur le Maire. Vous avez très justement souligné qu'il manquait de stationnement visible. Effectivement, le parking Marie Laurencin avait été conçu pour accueillir ce stationnement et ce besoin particulier du samedi matin et il n'est jamais plein. Donc, il aurait peut-être fallu communiquer davantage sur la présence de parkings qui sont effectivement dans un périmètre de 300 autour du marché plutôt que de sacrifier un espace et faire du stationnement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Pour ce qui est des espaces verts sur le centre ville, je rajoute que dans le projet de création de la résidence Séniors à l'arrière de la salle des fêtes actuelle et de la bibliothèque, il y aura la création d'un square au sein de ce nouveau quartier. Il permettra d'aérer et sera d'ailleurs ouvert à toutes les circulations puisque nous nous posons également la question de supprimer la salle des fêtes actuelle pour permettre une communication et un lien direct avec l'arrière de ce secteur. Ceci ferait une voie verte également qui pourrait faire un maillage avec la rue Camille Saint-Saëns située à l'arrière. Il y aura donc un ajout d'espace vert dans le centre ville, mais plutôt derrière la bibliothèque et l'ancienne salle des fêtes.

Sur le parking de l'école Marie Laurencin, oui. Hormis que l'utilisation du parking de l'école Marie Laurencin est une solution pour le samedi matin. Mais sur le stationnement de proximité qui est réclamé par les commerçants du centre ville, cela ne solutionne pas leur problème aux heures de commerces habituelles. Et lorsque l'on parle de renforcer et soutenir l'action de commerce de proximité, il faut aussi permettre aux usagers de se garer à proximité de ces derniers. Et nous savons que le commerce de proximité travaille surtout et essentiellement avec des personnes qui rentrent du

travail, qui s'y arrêtent quelques minutes qui repartent, et qui souvent sont en voiture. Nous devons répondre à ces attentes et exigences-là. Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC

Est-ce que vous aviez réfléchi à la possibilité de faire passer l'ensemble des places de stationnement de la place du 19 mars en zone bleue ? Elle était actuellement pour moitié en zone bleue. Le fait de l'y placer complètement, pouvait aussi créer un flux qui permettait de libérer de la place. Cela a-t-il été évoqué dans vos réflexions ? Ensuite, est-ce que vous pouvez nous indiquer le montant global de l'investissement réalisé pour la création de ce parking ? Puis, une remarque subsidiaire : vous évoquiez l'éventuelle destruction de la salle des fêtes. Je sais que la bibliothèque est quand même bien à l'étroit. C'est peut-être aussi un champ de réflexion pour l'agrandissement de la bibliothèque, et peut-être la muer en médiathèque, lui permettant d'avoir d'autres médias à son actif, et donc cette salle existante au lieu d'être détruite, peut être aussi transformée. C'est une réflexion que nous pourrons mener tous ensemble au sein de notre assemblée.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Tout à fait. Et je dois dire que l'un n'empêche pas l'autre. C'est-à-dire que dans le projet que je soumettrai à l'équipe, c'est effectivement la destruction de la salle des fêtes puis à l'arrière et peut-être un peu sur le côté, la modification de notre bibliothèque. Mais nous pouvons tout de même agrandir la bibliothèque et permettre une transparence et une communication en démolissant la salle des fêtes avec l'arrière de ce secteur. De toute façon, vous savez que l'étude urbaine que nous avons engagée et votée en Conseil Municipal prévoit un zoom sur ce centre ville. L'étude va être prochainement restituée et nous permettra justement de nous donner des éléments pour choisir, en fonction des différents scenarii, l'option que nous choisissons.

Laurent MERIC

Permettez-moi de vous poser la question : pouvez-vous nous préciser le coût de cet investissement ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je ne l'ai pas là. Je pense qu'il a été évoqué en commission travaux forcément lorsque cela a été évoqué avec Monsieur NIETO. Mais nous pourrons vous le communiquer.

Laurent MERIC

Oui, merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je l'ai peut-être de tête mais je ne veux pas vous dire de bêtise. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie.

Monsieur AIPAR garde la parole pour la présentation du rapport d'activité au SDEHG.

4. Rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) pour l'année 2014

Jean AIPAR

En vertu des dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) pour l'année 2014.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel d'activité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Pouvez-vous nous en dire quelques mots ? Il a été présenté en commission, je vois. Avez-vous des questions ?

Laurent MERIC

Dans quelle commission a-t-il été présenté?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

En commission cadre et qualité de vie, et urbanisme le 1^{er} décembre dernier.

Laurent MERIC

Notre collègue est absent. Nous n'avons pas de questions. Mais nous avons l'habitude du rapport d'activité du SDEHG, donc tout va pour le mieux.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vous propose donc de prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) pour l'année 2014.

Nous passons au point 5 et Madame DARBIN-LANGE présente la délibération.

5. Conventions RTE/Ville de Balma : mise en place d'un dallage et d'une clôture autour des pylônes (n° 8, 9 et 10) de ligne électrique au Cyprié et à Pierre Aussire

Fabienne DARBIN-LANGE

Je vous remercie Monsieur le Maire. Il s'agit d'autoriser la société RTE à réaliser les travaux de sécurisation sur trois pylônes qui sont haute tension. Il s'agit de placer des dalles, d'édifier sur ces dalles un muret d'environ 40 cm sur lequel des palissades de 1,60 m seront posées. Donc, ces trois pylônes se trouvent d'une part rue Estienne d'Orves, d'autre part près de la rue Jean Moulin et enfin au Cyprié, proche de la rue Abbé Pierre. Les travaux qui sont d'environ un peu plus de 10 000 € par pylône sont totalement pris en charge par RTE, ainsi que les travaux d'entretien également par la suite.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vous propose de mettre dans le titre de la délibération « les pylônes de lignes électriques au Cyprié et à Pierre Aussire », car la deuxième partie la plus au sud où il y a les deux pylônes, c'est Pierre Aussire avec la rue Estienne d'Orves et la rue Jean Moulin. Des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie

Madame DARBIN-LANGE, vous gardez la parole.

6. Acquisition d'une partie du terrain du Crédit Agricole par la commune de Balma

Fabienne DARBIN-LANGE

Il s'agit d'acquérir le passage entre le Crédit Agricole et le Café Négril, superficie de 100 m², afin de rénover le passage piétonnier. Le Crédit Agricole nous vend leur terrain pour 1 euro.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

C'est à la demande de la ville puisque c'est un passage très emprunté pour relier le parking privé situé à l'arrière et la Poste en bordure du Café Négril. Et contrairement à ce que l'on croit, le passage qui est emprunté sur lequel il y a des pas japonais qui est d'ailleurs peu entretenu et très boueux lorsqu'il pleut, n'appartient pas à la ville. Je voulais que nous fassions des travaux pour rendre propre et étanche les jours de pluie ce lieu. Quand nous avons voulu faire ces travaux, nous nous sommes

rendus compte que la bande ne nous appartenait pas et c'est le sens de la délibération qui est présentée.

Laurent MERIC

Par contre pour la 478, la partie contre le Crédit Agricole, il y a quand même une petite partie qui est tangente au Café Négril, qui appartient à la ville. C'est la continuité du trottoir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Tout à fait.

Laurent MERIC

Pour faire simple, la partie...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

... où personne ne passe.

Laurent MERIC

La partie où la Pizzéria avait une terrasse était une zone publique.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oui. Nous avons fait démolir cette construction illégale réalisée sans autorisation après mon élection. Effectivement, la partie qui appartenait à la ville passe au ras de la terrasse Négril et aboutissait dans ce local, dans un espace vert. Et c'est la partie du Crédit Agricole, qui est la bande rouge sur le document projeté, que l'on achète et qui aboutit dans le parking. C'est pour cela que c'est intéressant de l'acheter. Nous aurons donc toute la largeur moins une petite partie au pied du mur du Crédit Agricole pour l'entretien du bâtiment, la mise en place d'une échelle afin d'accéder au toit. Donc, nous pourrons réhabiliter ce passage et le sécuriser.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

La parole est de nouveau à Madame DARBIN-LANGE.

7. Dénomination des parkings de Vidailhan 2

Fabienne DARBIN-LANGE

Il est proposé pour le parking à côté de l'école José Cabanis de dénommer ce parking « le Bonheur du jour », œuvre de José Cabanis écrite en 1960 et qui également se réfère à un meuble destiné à l'écriture.

Le parking du soleil est celui qui se trouve sous les panneaux photovoltaïques.

Je vous propose d'approuver ces deux propositions.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Ce sujet a également été débattu en commission. Y a-t-il des observations ? Pas d'inspiration...

Laurent MERIC

Pas de remarque.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Alors nous mettons aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Monsieur LA ROCCA présente la prochaine délibération.

8. Création d'un club house au gymnase Jean Rostand : demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Stephan LA ROCCA

Merci Monsieur le Maire. L'objet de cette délibération est d'approuver le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la création d'un club house au gymnase.

Pour répondre aux besoins du hand et plus largement du gymnase, un projet de club house est lancé sur le site avec 75 m² d'extension et 40 m² de rénovation. Des estimations du montant demandées sont de 150 456 € HT soit 188 000 € TTC. Monsieur le Maire demande donc d'approuver le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et sollicite l'attribution d'une subvention.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Des remarques ? Rien de particulier. Voici les plans. Tout ce qui sera positionné à l'entrée du gymnase. Peut-être une autre photo ? Pas grand-chose. La vue en bas est vue depuis le collège et la vue en haut est depuis le portail d'arrivée. Oui ?

Laurent MERIC

Sera-t-il accessible à plusieurs clubs ou réservé à un seul ? Quel en est l'usage ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Monsieur LA ROCCA.

Stephan LA ROCCA

Nous le dénommons « Club house du gymnase ». Effectivement, le hand a sollicité cette création, mais nous n'avons pas voulu l'appeler club house du hand, mais « club house du gymnase ». Il y a plusieurs associations dans ce gymnase et tout le monde pourra en faire la demande pour effectuer des remises de prix, des soirées, un pot.

Laurent MERIC

Simplement, nous nous félicitons qu'il voit le jour. Nous l'avons initié avant la fin du mandat précédent. Il se crée aujourd'hui et je trouve cela très bien. Merci d'avoir poursuivi Bien sûr. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie.

Madame LAMANT présente la délibération du point 9.

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

9. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations :

Sophie LAMANT

Souhaitez-vous que nous passions les 3 subventions en même temps?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oui, c'est la même délibération.

A. Association « Balma 31 »

Sophie LAMANT

Cette association demande une subvention pour participer au financement d'une dépense à hauteur de 500 €. Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande afin de participer au

financement d'un CD que tout le monde peut-être connait « l'hymne à Balma ». Nous n'avons pas prévu de le passer mais on aurait pu.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

En principe, tout le monde l'a entendu.

B. Association « La Grainerie »

Sophie LAMANT

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle à la Grainerie. Il est prévu que dans ses articles IV et V le versement de crédits supplémentaires. La Grainerie sollicite aujourd'hui la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour l'Européenne du Cirque.

C. Association « La Planète Bleue »

Sophie LAMANT

La dernière subvention concerne la Planète Bleue qui est une crèche parentale pour un montant de 20 000 € suite au désengagement de la Caisse d'Allocations Familiales cette année ainsi qu'à l'augmentation des charges de personnel. Cela va leur permettre de reprendre un peu de ressources. Je vous demande d'adopter ces trois subventions.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Monsieur ROBIC?

Jean-François ROBIC

Merci Monsieur le Maire. Sur le point 9.A, je souhaitais tout d'abord féliciter l'association Balma 31 pour son investissement sur la commune. En effet, nous avons pu voir l'association à l'œuvre notamment sur le dernier Téléthon. Il est à noter l'effet d'entrainement auprès de nombreuses associations du territoire et donc, c'est à souligner dans des moments qui ont été à la fois festifs et émouvants. Donc, merci à l'association pour cet investissement au profit de cette cause.

Sur le point 9.B, concernant la Grainerie, je voulais juste souligner la qualité de l'accueil qui a été réservé aux écoles à la Grainerie à l'occasion des spectacles de fin d'années des fêtes. A l'occasion de ce spectacle, il y a eu l'intervention d'une personne qui semble chargée du développement de la Grainerie sur le territoire de Balma., Nous pensons qu'il serait bon que la Grainerie essaye de développer ces partenariats, car elle n'est pas assez présente sur le territoire au-delà du lieu où elle se trouve implantée. Si cela peut aller dans une meilleure implication notamment dans les actions menées par les associations du territoire, et je pense particulièrement aux associations de quartiers. Cela pourrait être une bonne chose en direction des enfants. Que les enfants aillent sur le lieu où se pratique le cirque, c'est bien, mais que le cirque investisse la ville, c'est également bien. Donc, on peut espérer que cela se développe.

Sur le point 9.C, concernant la Planète Bleue, il nous semble que cette association certes fait face à des baisses d'aides de la CAF, et d'ailleurs, dans un mécanisme assez complexe de calcul. Mais elle fait également face à une augmentation des charges de personnel, ce qui est tout à fait normal d'une année sur l'autre puisque le personnel gagne en âge, en technicité, etc, et les conventions collectives font effectivement que ces personnes sont rémunérées un petit peu plus chaque année et nous ne pouvons que nous en féliciter vu la qualité du travail qui est rendu sur place en direction des enfants de nombreux balmanais. Chaque année, l'association présente un budget prévisionnel dans le cadre de sa demande de subvention ordinaire, qui fait l'objet d'ailleurs d'une convention. Je ne comprends pas bien pourquoi dès le début de l'année, nous n'avons pas connaissance du fait que le budget va être supérieur à ce qu'il est annoncé dans la demande de subvention. Soit j'ai mal compris et dans ce cas, j'attends des lumières de votre part.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vais vous répondre en groupé. Sur le dernier point, nous avons reçu un courrier de la présidente qui est là et que je salue pour le travail qu'elle fait, et ce n'est pas facile. C'est pour cela que la ville est à ses côtés. Nous avons reçu un courrier au mois d'octobre 2015 qui nous indiquait que la baisse de la subvention de la CAF suite aux nouvelles modalités de calcul de subventions mises en place

étaient arrivées assez tardivement. Nous sommes le 5 octobre. Il y avait eu une réunion le 22 septembre avec Madame LAMANT, le Directeur Général des Services, la Directrice du Service et la Directrice des Services Techniques et de l'Urbanisme où la présidente avait déjà évoqué le bilan négatif pour la crèche. Il y avait un déficit prévu en fin d'année. En raison de cette baisse de subvention de la CAF, des frais de personnel en augmentation, l'association s'est effectivement rendue compte qu'elle allait avoir plus de difficultés, et par conséquent est venue nous solliciter. Comme cette association fait un très bon travail et qu'elle est un partenaire important de la ville, nous avons Bien sûr accepté d'y répondre même si cette subvention de 20 000 € est très conséquente. Bien sûr que le budget a été présenté et que les choses se sont faites en comparant les chiffres et malgré tout la confiance que nous avons envers la directrice et les membres du bureau, il est normal que cet échange ait lieu pour bien vérifier les chiffres et la réalité des difficultés. Et c'est au regard de ces difficultés que nous avons décidé d'intervenir et d'agir. Mais effectivement, ce désengagement de la CAF et cette baisse de la subvention CAF était prévue. Je crois qu'il y avait un espoir qu'elle soit toujours au même niveau et ce n'est qu'un peu plus tard en réalité que l'association a appris la mauvaise nouvelle. C'est pour cela que nous intervenons maintenant. Oui ?

Jean-François ROBIC

Excusez-moi Monsieur le Maire, pour finir sur ce point, j'imagine que pour l'année 2016, le budget présenté par l'association tient compte bien évidemment de ce déficit de l'année précédente. Au-delà de ça, on peut s'interroger sur les niveaux de subventionnements de ces structures qui souvent, sont des financements un petit peu ric rac, calculés au plus juste. Nous le voyons et nous sommes obligés de voter des subventions exceptionnelles. Cela ne va pas dans le sens d'une gestion sereine des établissements. Il me semble qu'en tant que collectivité, nous devrions pouvoir les accompagner en votant une subvention pouvant être un petit peu plus large que ce qu'elle serait nécessaire pour la gestion courante de la structure. Cela permettrait notamment de se constituer un fond de roulement de manière à faire face aux frais tout au long de l'année et ne pas être en tension puisque l'on sait très bien que les tensions financières de ce genre de structure, comme dans beaucoup de structures associatives d'ailleurs, entraine des difficultés de fonctionnement quotidiennes. Donc, si nous pouvions dans le cadre de l'année 2016 anticiper les choses, voir même prévoir, un petit coussin pour rendre la gestion de la structure assez à l'aise sur l'année, cela permettrait à la structure de vivre un peu plus sereinement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

De toute façon, nous sommes toujours en partenariat avec l'association. J'ai rencontré plusieurs fois le président précédent. Il y a, à ce jour encore, des points réguliers. Bien sûr que ce que nous voulons, c'est que l'association ne soit pas en difficulté, qu'elle continue à fonctionner avec la tranquillité de l'esprit. Ceci dit l'association avait jusqu'à présent un fond de roulement, une partie de trésorerie, ce qui avait expliqué d'ailleurs le montant des subventions précédentes. Il faut aussi préciser que notre subvention ville ne peut pas être une subvention d'équilibre parce la loi nous l'interdit et sinon, nous serions requalifié et il faudrait faire des démarches administratives de mise en concurrence, etc. Et donc, nous ne pouvons pas nous le permettre. C'est ce que nous avons expliqué à l'association. La subvention ne peut pas être et ne doit absolument pas être une subvention d'équilibre. Nous travaillons donc comme cela dans ces conditions avec l'association. Puis, lorsqu'il faut mettre la main à la poche, nous le faisons comme nous le proposons ce soir pour donner un peu de sérénité à ses membres et à ses salariés. Cela pour le bien-être aussi des enfants accueillis.

Sur les autres points, je voulais effectivement féliciter l'association Balma 31, et j'ai eu l'occasion de le faire à plusieurs occasions. Je crois que le montant récolté pour le Balmathon est exceptionnel de plus de 6 600 € que nous envient de très nombreuses communes. Il est vrai que l'engouement généré par cette association est formidable et ces 500 € sont aussi une façon d'encourager l'association à aller dans ce sens et continuer à agir. L'association fait pleinement partie de la vie locale puisqu'elle contribue largement à animer et faire en sorte que les balmanais se retrouvent sur des actions et manifestations bien précises.

Sur la Grainerie, vous dire qu'effectivement investir la ville est une des premières conditions que j'ai émises lorsque nous avons été élus avec François GINESTE et qui pourrait en parler mieux que moi car c'est lui qui est chargé des relations avec la Grainerie. Mais lorsque nous sommes arrivés, j'avais indiqué à ses dirigeants que la somme qui était donnée par la ville de BALMA à cette association était très importante pour une association qui en réalité était assez fermée, et n'était pas suffisamment accessible et, en tous cas, visible de la part des balmanais. Nous nous sommes engagés dans une convention permettant de proposer des actions. Une action a été menée au mois de septembre par la

Grainerie au Parc de Lagarde. Il y aura d'autres évènements et festivités qui seront prévues avec la Grainerie. Je voulais également vous indiquer que nous avons signé une convention multipartite avec la Toulouse Métropole, le Conseil Régional, la DRAC (c'est-à-dire l'État), le Conseil Départemental, et avec la ville de Balma pour pérenniser le partenariat que nous avions avec la Grainerie qui est également en proie à d'énormes difficultés de fonctionnement. Là aussi, derrière cela il y a des emplois car c'est une association dans laquelle il y a des salariés. Et donc, même si nous avons baissé le montant de la subvention avec l'association pour être au plus juste effectivement des dépenses de fonctionnement, notre partenariat est toujours important sachant que grâce à la convention que nous avons signée et avec un engagement financier de la ville sur les 5 ans qui viennent, la DRAC s'est engagée à donner 50 000 € de plus tous les ans. Je dirais que la Grainerie a basculé une partie de ses ressources financières de la ville de Balma sur les services de l'État ce qui est aussi une bonne chose. Voici les précisions que je voulais apporter. J'ai oublié de dire que pour la Planète Bleue, dans le courant de l'été, la ville avait remplacé le sol dans la partie récréative puisque nous avions demandé qu'un sol souple soit installé là où jusqu'à présent il y avait de la terre et de l'herbe, ce qui était très inconfortable pour les enfants. Je vous propose de mettre aux voix les délibérations. Y a-t-il une demande de parole ? Monsieur LORRÉ.

Jean-Pierre LORRÉ

J'avais une autre question, en tous cas si vous me le permettez, ou plutôt une remarque. Je profite du fait que l'on aborde des points, vus en commission finances, pour noter qu'ils auraient pu également être abordés en commission vie locale et associative, commission à laquelle j'ai l'honneur de participer, et dont la dernière réunion date du 1^{er} décembre 2014. Cela fait donc un peu plus d'un an que cette commission ne s'est pas réunie. J'aimerai donc savoir si vous comptiez la réunir à nouveau, ou si en fait nous devons entériner le fait que la vie associative sort du champ démocratique du travail des commissions à Balma ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Bien sûr qu'elle fait partie de la vie démocratique et elle doit être traitée dans les commissions. Simplement, c'est vrai que les subventions aux associations sont traitées ici à la ville par notre service finances, et c'est la raison pour laquelle elle passe en commission finances. Mais peut-être faudrait-il qu'elle passe en commission associative et vie locale ? Je n'y vois pas d'inconvénient. Cela pourrait être aussi l'occasion d'une double porte d'information dans les deux commissions, encore faudrait-il qu'elles se réunissent. J'entends bien votre propos. Les réunions des commissions sont à l'initiative des élus et ne sont absolument pas obligatoires.

Jean-Pierre LORRÉ

Je le regrette car je pense que le contenu des commissions peut être autre que discuter des subventions, ce qui fait partie effectivement des points que l'on peut aborder mais il y en a d'autres bien évidemment.

Laurent MERIC

D'autant Monsieur le Maire qu'en commission des finances, où nous avons vu ces trois délibérations effectivement, il n'y avait pas de personnes liées au monde associatif et donc pas de réponses aux questions que j'ai pu poser lors de cette commission puisque ce n'est pas l'objet. A l'époque, nous disions que la commission finances était la commission balai. Il y avait des sujets que nous ne pouvions pas passer par ailleurs et vous le savez puisque vous y étiez également. C'était un peu le cas. Il a bien fallu présenter cette délibération dans une commission. C'est vrai que celle qui doit les analyser et doit exprimer les raisons de ces subventions ainsi que l'ensemble des délibérations liées au monde associatif, c'est bien celle qui en porte le nom.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

C'est bien pour cela qu'avec Madame LAMANT et moi-même, nous nous sommes mis à deux pour vous donner les informations qu'effectivement vous n'aviez pas eues en commission. Nous passerons le message. C'est vrai que cela peut largement être évoqué lors de ces commissions. Nous mettons aux voix.

Nous votons en groupe les trois subventions aux associations.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie au nom des associations que nous finançons ce soir.

Le point 10 est présenté par Marc VERNEY.

10. Décision Modificative n°2 au Budget Ville 2015

Marc VERNEY

Merci Monsieur le Maire.

Nous allons procéder à la dernière décision modificative de notre budget. L'objet d'une décision modificative est d'apporter des amendements, des modifications à notre budget de manière à pouvoir inscrire des opérations exceptionnelles qui peuvent avoir vu le jour depuis le vote du budget.

Dans la section de fonctionnement, nous allons équilibrer dépenses et recettes à hauteur de 24 761 €. Vous pouvez déjà voir les trois subventions dont nous venons de parler. Ces trois subventions n'étaient pas inscrites. Vous les trouvez au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ». Les 23 500 € correspondent donc à l'inscription de ces trois subventions. Nous avons également une charge de 1 260 € qui correspond à la réparation de la chaudière du gymnase en dépenses. Et nous avons une petite régularisation de 1.94 € demandée par la Trésorerie de manière à faire concorder notre budget avec le compte de gestion. En termes de recettes, pour équilibrer ces dépenses, nous avons 12 111 € inscrits au chapitre 13 correspondant à des remboursements sur les charges de personnel. C'est du remboursement d'indemnités journalières ou contrats aidés. Nous avons au chapitre 75 des remboursements divers qui correspondent à des décharges syndicales ainsi qu'un trop payé sur des chèques restaurants. Ceci nous permet d'équilibrer à hauteur de 24 761.94 € la section de fonctionnement.

Les deux tableaux suivants concernent la section d'investissement. Nous l'équilibrons sur un montant plus important puisque c'est 2 024 349 € que je vais vous détailler. En premier lieu, en termes de dépenses, 1 805 € au chapitre qui correspond à du mobilier pour le service logistique. Nous avons ensuite une somme de 2 132 000 € que je vais vous détailler dans une présentation qui va suivre et qui concerne le remboursement d'un certain nombre d'emprunts que nous allons rembourser par anticipation. Et vous allez voir que nous allons les refinancer car vous n'êtes pas sans savoir que les taux d'intérêts sont largement à la baisse et qu'il peut y avoir un intérêt à renégocier ces crédits. Je vais vous montrer quel est le gain pour notre commune. Il s'agit donc d'inscrire le remboursement de trois crédits pour 2 132 000 € et nous allons financer ces dépenses avec une reprise sur le compte de dépenses imprévues. Nous avions des dépenses imprévues et nous allons donc réduire ce montant de dépenses imprévues de 109 491 € au chapitre 20. Nous allons également en termes de recettes récupérer une subvention pour le plan désherbage qui nous est payé par Adour Garonne au titre d'une opération de désherbage qui date de 2013. Nous avons également une subvention qui nous est remise par la réserve parlementaire d'une sénatrice pour des travaux d'assainissement à la Piscine. Un point important. Sur le chapitre 21, vous voyez 18 040 € qui correspond au paiement par SFR du terrain que nous leur avons cédé au bas de l'arrière de la Mairie pour y installer le fameux NRO (Nœud de Raccordement Optique) qui permet d'installer la fibre optique sur la ville.

Et nous allons procéder à un emprunt de 2 000 000 €. Nous allons procéder à un nouvel emprunt pour nous permettre de rembourser l'ancien. Et vous allez voir pourquoi il est intéressant de procéder de cette manière. Voilà ce qui concerne la décision modificative n°2 qui sera la dernière de l'année 2015.

Je vais vous détailler maintenant un petit peu le crédit dont je viens de vous parler et quel est le gain pour notre commune de procéder à cette opération. Pour mémoire, nous avons un encours d'environ 12 000 000 € dans le compte administratif de notre commune et nous avons identifié un certain nombre d'emprunts pour lesquels les contrats étaient négociables. Les autres contrats étaient trop rigides et ne permettaient pas de procéder à des remboursements anticipés car il faut savoir que lorsque nous remboursons par anticipation des crédits, il y est attaché des indemnités de remboursement anticipé qui peuvent être très significatives, et vous allez voir qu'elles le sont, et que donc le calcul consiste à dire : est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? En clair, est-ce que l'indemnité compense la baisse du taux ? Nous avons fait un travail avec les services sur ces différents crédits. Nous avons identifié 3 emprunts. Je ne sais pas si c'est suffisamment gros. Vous avez trois prêts. Sur la première colonne, je vous ai mis l'encours à la fin de l'année. Il y a un encours de 375 000 € pour le premier, de 650 000 € pour le second et de 900 000 € pour le troisième, soit un total de 1 927 000 €. Le premier est remboursé sous forme de trimestre (18 trimestres, taux révisable indexé sur le livret A

plus une marge de 1.30 % ce qui fait, actuellement au taux du livret à 0.75%, un taux de 2.05 % mais qui nous expose à une remontée des taux du livret A. Mais surtout, il avait une durée relativement courte puisqu'il reste 18 trimestres, soit environ 4 ans et demi. On peut donc espérer avoir un taux inférieur sur 4 ans et demi que ce 2.05 % qui peut lui-même augmenter. Autre avantage : les indemnités de remboursement sur un crédit révisable comme c'est le cas, sont beaucoup plus faibles.

Le deuxième crédit concerne le prêt n°2 de 650 000 €. Il reste 17 semestres et son taux est de 4.75 % aujourd'hui dans le compte administratif. C'est élevé pour 17 semestres soit 8,5 ans.

Enfin, le plus gros prêt qui a été mis en place en 2013 comporte un encours de 900 000 € pour encore 13 années (remboursement sous forme d'annuités et son taux est de 4.40 %). Je me suis livré à un petit calcul car c'est un peu compliqué avec des montants, des taux et des durées différents. Ce n'est donc pas très clair. J'ai donc fait une moyenne pondérée pour nous permettre d'appréhender le coût et la charge. Donc, ces trois crédits qui représentent un encours de 1 927 000 € sur une moyenne pondérée de 39 trimestres soit quasiment 10 ans à un taux moyen de 4.29 %.

La question à se poser : si on trouve un taux largement inférieur à ce 4.29 % qui vient remplacer l'indemnité de remboursement anticipée qui sera élevée, cela vaut le coup. Donc, le coût total qu'il nous restait à payer sur ces trois crédits à partir du 1er janvier 2016 correspond à un total de 2 343 000 €. Je vous fais grâce d'une notion d'intérêts courus non échus. C'est du détail qui a son poids mais que je ne vais pas vous présenter ici.

A retenir que nous avons dans le compte administratif de la Mairie un peu plus de 2 000 000 € sur ces trois crédits, sur à peu près 10 ans à 4.25 % soit un total pour notre commune de 2 343 000 €.

Nous avons regardé quels étaient les coûts de ces trois crédits si nous les remboursions par anticipation. Vous trouverez une colonne IRA (Indemnité de Remboursement Anticipée) et une colonne frais de gestion. C'est ce que nous imputent les établissements bancaires avec lesquels nous avons contracté ces trois prêts. Donc, nous nous rendons compte que si nous remboursons par anticipation ces trois crédits nous aurons non seulement 1 927 000 € mais plus 163 000 € de remboursement anticipé d'indemnités, ce qui veut dire un total de 2 091 000 €. A retenir.

On doit 1 927 000 € mais si nous les remboursons par anticipation l'indemnité est de 163 000 € soit un remboursement total de 2 091 000 €. Donc, la question à se poser : si nous finançons ces 2 091 000 €, c'est-à-dire le capital restant dû plus les pénalités, est-ce que l'on gagne ou perd de l'argent ? C'est ce que va vous montrer la planche suivante.

Nous avons négocié auprès d'un établissement bancaire de refinancement sur 40 trimestres, c'est-àdire 10 ans, un taux de 1.31 %. Ceci veut dire que l'on a un coût total pour la Mairie dans ce cas de figure de 2 232 000 € soit une économie sur la période de remboursement de 112 000 €. Vous savez que notre budget, comme celui de toutes les communes, est restreint et soumis à des contraintes très fortes et cela ne va pas s'arranger dans les années à venir, avec le désengagement de l'État comme nous l'avons vu. Il y a nécessité de trouver des gisements et des leviers d'économies. Celui-là est significatif. Donc, compte tenu de ce gain de 112 000 €, nous n'allons pas nous priver de refinancer ces trois crédits. Nous allons procéder à leur remboursement et à leur refinancement à 1.31 % sur 10

Monsieur le Maire, je vous rends la parole.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vous remercie. C'était parfait. Avez-vous des questions ou remarques sur cette décision modificative ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC

Oui, s'il vous plait. D'abord sur la DM elle-même. Sur la partie fonctionnement, il n'y a pas grandchose à en dire. Je voudrais évidemment revenir sur la partie investissement et sur le refinancement des emprunts. La commission a eu lieu et vous avez apporté Monsieur VERNEY, je vous en remercie, tous les éclairages que j'avais demandés, et même au delà de la commission par mail. Simplement pour faire très court, vous dîtes « on gagne de l'argent ». Je ne pense pas qu'une collectivité est là pour gagner de l'argent. Nous ne sommes pas une entreprise. Mais nous sommes sur la sémantique. Simplement, ce que vous nous avez également présenté en commission, c'est que dès 2016, nous allons gagner 60 000 € sur le budget. C'est intéressant car c'est une marge de manœuvre que vous pourrez dégager sur le budget pour l'année prochaine. C'est bien cela Monsieur VERNEY. 60 000 €, je ne me trompe pas?

Page 16 sur 47

Marc VERNEY

Oui, même un peu plus. 111 000 € la première année. Les 111 000 €, on ne va pas les gagner bien évidemment. En tous cas, nous n'allons pas les dépenser. On va bien les conserver.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Ce sont des économies.

Marc VERNEY

Pour moi, un manque à dépenser, j'ai un peu le sentiment de le gagner. On va bien le conserver. En revanche, vous me parlez de l'annuité qui va être inférieure de $111\ 000$ € car comme vous l'avez vu, nous allons financer un crédit de $2\ 000\ 000$ € et pas de $2\ 091\ 000$ €.

Laurent MERIC

J'ai noté ce que vous me disiez en commission : 273 000 € prévus au départ de remboursements d'annuités de la dette en 2016 et 213 000 € au total. La différence est 60 000 € ; c'est en tous cas sur ce que nous étions restés en commission. Mais peu importe. L'idée est de dire qu'en dégageant de l'annuité sur les années qui arrivent, 2016 et 2017, avec un gain total de 112 000 €, automatiquement en refinançant, vous allez devoir rembourser plus que ce qui était prévu que si vous n'avez rien fait à partir de 3 ou 4 ans. Dans trois ou quatre ans, l'annuité de la dette sera supérieure à ce qu'elle aurait été si vous n'aviez rien fait. Alors, que la collectivité gagne 112 000 €, c'est très bien mais ce qui est un peu mis à mal avec les calculs c'est que finalement, le remboursement de la dette étant supérieur dans les années qui arrivent, la capacité d'emprunt de la collectivité en est un peu obérée ; simplement on pourra moins emprunter si le besoin s'en faisait sentir un peu plus, à ce détail près qu'il faut considérer et qui aura un coût finalement pour la collectivité in fine. L'idée de refinancer me parait tout à fait intéressante et en cette période effectivement où les taux sont particulièrement bas, vous avez eu une excellente idée de refinancer ces prêts qui sont refinançables, car tous ne le sont pas dans la dette de la commune évidemment.

S'agissant d'une décision modificative du budget, nous nous sommes abstenus sur le budget 2015 ; donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Marc VERNEY

Je vais me permettre de reformuler ce que vous venez de dire Monsieur MERIC pour que les gens comprennent bien.

Laurent MERIC

Ils ont bien compris Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY

Je ne suis pas sur. Crovez-moi. Vous vovez bien que nous allons remplacer trois crédits avec des échéances différentes. Bien évidemment le fait d'avoir ces trois crédits fait que les remboursements sur une année ne vont pas être constants. Nous allons rembourser plus au début puisqu'ils sont plus concentrés et inversement sur la fin où nous remboursons moins, alors que le crédit que nous allons faire aujourd'hui sera donc lissé ce qui veut donc dire que les premières années, nous aurons des remboursements, des montants d'annuités inférieurs alors que sur la fin du remboursement, nous aurons des annuités supérieures. Ce qui est essentiel c'est combien nous allons paver en moins. Je vous accorde que l'on ne va pas gagner. L'essentiel c'est que notre commune va économiser une dépense de 112 000 €. Alors, bien évidemment, il va falloir faire de la gestion de trésorerie, mais ça nos services sont rompus à l'exercice. Premier point. Deuxième point, vous savez que si besoin est, les établissements bancaires savent parfaitement profiler des dettes. Nous pourrions parfaitement reprofiler notre nouvelle dette, de manière à la faire coller sur ce qui existait et compenser complètement le petit écueil que vous soulignez. C'est de la Trésorerie. L'essentiel pour les balmanais est de retenir que nous allons économiser une dépense de 112 000 €. Il faut garder à l'esprit que nos budgets sont des plus en plus compliqués à boucler et nous serons tous collectivement ravis d'avoir pu bénéficier et capitaliser sur ce levier d'économie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur VERNEY. Je crois que vos explications étaient très claires et notamment votre dernière intervention. Je crois que c'était effectivement une très bonne intervention pour la ville et pour l'intérêt général. Donc, bravo et félicitations pour les négociations que vous avez menées avec les

services. Je crois que le chiffre affiché est relativement conséquent. Je vous propose de mettre aux voix la délibération. J'ai bien pris en compte l'abstention des élus de l'opposition. Des votes contre ?

Délibération adoptée à la majorité des voix avec 8 abstentions (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

Monsieur VERNEY présente également le point 11.

11. Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – exercice 2016

Marc VERNEY

Comme Monsieur le Maire nous l'a dit tout à l'heure, vous savez que le budget primitif 2016 sera présenté courant du 1^{er} trimestre 2016. Pour autant, il faut bien que l'on assure la continuité du service public, et quand il n'y a pas de budget voté, nous ne pouvons pas assurer des dépenses. Or, la Mairie a besoin de tourner et de travailler avant le vote de ce budget. Pour cela, concernant les communes comme la nôtre, nous avons la possibilité d'engager pour liquider, mandater des dépenses d'investissements sous réserve d'une autorisation spéciale. C'est l'objet de la délibération que nous allons voter. C'est pour permettre à nos services de consommer ce que la réglementation nous permet à savoir 25 % au maximum du budget 2015. Je vous propose de voter cette délibération de manière à nous permettre de continuer à fonctionner tranquillement en toute sérénité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur VERNEY.

Laurent MERIC

C'est la même délibération que l'an dernier dans la mesure où le budget n'est pas voté au mois de décembre, peut-être parce que l'équilibre n'est pas encore possible sans avoir le compte administratif, ce que je comprends bien. Dans ces périodes, c'est un peu compliqué. Mais pour la même raison que celle que je vous ai expliquée tout à l'heure, nous nous abstiendrons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Très bien. Nous notons l'abstention des élus de l'opposition. Y a-t-il des votes contre ?

Délibération adoptée à la majorité des voix avec 8 abstentions (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

Je vous remercie.

Je salue l'arrivée de François GINESTE qui vient de terminer l'assemblée générale d'une association de la ville, et qui n'a donc plus besoin de pouvoir.

Pour le point 12, c'est toujours Monsieur VERNEY.

12. Versement d'acomptes sur subventions avant le vote du budget 2016

Marc VERNEY

C'est un peu le même objet que tout à l'heure, sauf que c'est pour des subventions aux associations. Considérant que notre budget 2016 ne sera voté que courant du premier trimestre, nous avons besoin de permettre à nos services de verser un acompte de subventions aux associations qui ont besoin de tourner et d'avoir des ressources financières dès le début de l'année. Donc, je vous propose de voter le versement d'acomptes aux associations qui sont répertoriées dans le projet de délibération dès la rentrée 2016 sans attendre le vote du budget.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Ceci leur permettra de fonctionner sans taper dans leur trésorerie ou de faire certains emprunts pour faire face à leurs dépenses.

Laurent MERIC

Ces subventions seront-elles versées dès le début de l'année ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oui, dès le mois de janvier.

Laurent MERIC

Très bien.

Marc VERNEY

En tous cas, avant le vote du budget primitif.

Laurent MERIC

C'était bien le sens de ma question, à savoir si elles seraient versées dès le début de l'année ou cela va-t-il attendre le mois de mars ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Non. Vous n'avez pas écouté ce qu'il vous a dit. Il vous a dit que c'était pour faire fonctionner les associations avant le vote du budget.

Laurent MERIC

Si, j'ai très bien écouté. Il vient de dire « en tous cas, avant le vote du budget ». Le vote du budget étant peut-être en mars, avant mars. Il y a une différence avant début janvier et avant mars. C'était la précision que je voulais que vous exprimiez.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Dès le mois de janvier, nous pourrons verser la subvention aux associations. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Monsieur LA ROCCA présente la délibération.

13. Adhésion au réseau de l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport)

Stephan LA ROCCA

Afin de faire bénéficier la collectivité, et plus particulièrement le développement du sport dans la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire adhérer la ville de Balma à l'association ANDES. En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement. Les objectifs principaux sont de partager des expériences, de créer des liens entre élus, de mutualiser des connaissances. Le montant de la cotisation est fixé au nombre d'habitants. Nous sommes dans la tranche des 5 000/20 000. Donc, notre cotisation annuelle serait de 220 € par an. D'autre part, Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je propose d'ailleurs que le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES soit Monsieur le Conseiller Délégué en charge des sports. Je précise que cette association a son siège social à Balma,

avenue Charles de Gaulle et qui a ses locaux dans notre commune. Cela permettra à nos services et à notre conseiller délégué en charge des sports d'avoir un point de soutien, d'informations sur la politique sportive puisque pour l'instant nous n'avons pas de service des sports purement dédié dans notre collectivité. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie.

Madame FLORENT va nous présenter le point suivant.

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSPORTS

14. Rapport annuel d'activité du Syndicat du Bassin Hers Girou pour l'année 2014

Valérie FLORENT

Merci Monsieur le Maire. Je vais vous en faire une brève synthèse.

L'année 2014 a été marquée par l'installation d'un nouveau comité syndical suite au renouvellement général des conseils municipaux.

L'activité du SBHG impulsée par son nouveau président Monsieur HEBRARD, et sa nouvelle équipe, s'est attachée notamment à renforcer la prise en compte de la gestion des rivières du bassin Hers/Girou, poursuivre la construction d'un territoire d'influence cohérent et évolutif, maintenir son influence avec les instances et structures porteuses de projets liés à l'eau, tel le projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Parmi les faits marquants, il y a eu la Création de 4 commissions géographiques : Hers aval, Hers central, Hers amont et Girou.

La commission géographique du bassin central est présidée par Michel BASELGA et regroupe l'Hers, la Saune, la Seillonne, la Sausse, et la Marcaissonne.

Concernant le SAGE Hers-Mort Girou, la collecte des données manquantes a permis de finaliser le rapport d'état des lieux-diagnostic, et huit enjeux et objectifs ont été présentés lors de la Commission Locale de l'eau. Il s'agissait notamment parmi ces enjeux de la gestion des retenues collinaires, du ruissellement en milieu urbain et péri urbain, de la gestion des cours d'eau et restauration des milieux aquatiques et des zones humides, des inondations, des pollutions domestiques et assainissement.

Des études ont également été réalisées pour suivre les aménagements de l'Hers avec la diversification des écoulements et des habitats et la reconstitution du matelas alluvial du lit de l'Hers.

Le syndicat a engagé un programme de gestion intégrée pour la protection des communes riveraines et en profite pour renaturer les lits majeurs et mineurs.

Concernant les travaux, il y a eu des travaux de renaturation, des interventions qui constituaient à reconstituer le substrat du fond de lit, diversifier les écoulements dans le lit, rendre les berges et le lit plus accessibles, végétaliser le cours d'eau.

En 2014, environ 2000 mètres linéaires ont pu être ainsi renaturés. Concernant la commune de BALMA, c'est l'Hers au droit de l'aérodrome de LASBORDES pour un montant de 65 079 € HT (distance de 500ml)

Il y a également eu l'extension de leurs locaux consécutive à l'activité évolutive du Syndicat. Il y a également eu des travaux en régie avec 63 km de berges et d'entretien de la végétation, 2.5 Km de berges en restauration de la végétation, 1.6 Km de berges en renaturation hydromorphologique et de 2 500 plantations d'arbres et arbustes le long des berges.

Ont été également reconduites des campagnes de régulation des ragondins. Il y a eu également les chantiers d'insertion avec l'association Le relais pour dépolluer des sites et faire de la régulation de plantes invasives. Enfin le syndicat a également misé sur l'animation scolaire en partenariat avec l'association le reflet qui a été reconduit et qui consistait en la découverte et la sensibilisation des problématiques de l'eau.

Pour finir le budget 2014 :

Fonctionnement : Dépenses : 737 947.07€
 Recettes : 1 110 771.65 €
 Investissement : Dépenses : 905 420.62 €
 Recettes : 898 538.51 €

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Madame FLORENT. C'est parfait. Avez-vous des questions concernant ce rapport d'activité ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC

Oui, s'il vous plait. C'est très clair. Simplement, pour vous dire que nous n'avons jamais eu ce rapport ni celui du SDEHG dans la convocation du Conseil Municipal. Nous vous avons écouté attentivement. Même s'il a été présenté en commission, c'est difficile de prendre acte ici au sein de notre assemblée du Conseil Municipal. Et je demande que vous nous fassiez les documents de synthèse de ces deux contributions des deux syndicats.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous vous les ferons parvenir. Je vous rappelle que tous les documents sont consultables en Mairie.

Laurent MERIC

A ce compte là, vous n'envoyez plus aucun document pour la convocation et tout est consultable. Tout ce qui concerne le Conseil Municipal peut être envoyé avec.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Le rapport du SDEHG et du SBHG sont des livres. Il est très difficile de les scanner et de les envoyer.

Laurent MERIC

Le SDEHG vous fait un power point tout prêt. Ils l'ont et vous nous faites passer le pdf du SDEHG et cela va bien.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je pense que ce qui est passé en commission sont des synthèses qui reprennent les aspects essentiels.

Laurent MERIC

C'est cela. Faites nous passer les synthèses présentées en commission. Cela sera très bien.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Vous n'avez pas à me dire ce que je dois faire. Si dans les convocations, vous ne les voyez pas, vous pouvez aussi les demander avant la date du Conseil Municipal.

Laurent MERIC

Oui, mais nous pensions que ce serait présenté sous la forme d'un power point.

Jean-François ROBIC

Comme nous sommes sur des formes dématérialisées pour une bonne part d'entre nous, il pourrait être intéressant de recevoir sous même format que le reste des documents du Conseil Municipal les deux versions dématérialisées des deux rapports puisque nous sommes sensés prendre acte des rapports et pas des synthèses. Les synthèses sont exposées en Conseil Municipal mais nous prenons acte du rapport en entier. Si nous les demandons, ils les fournissent.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vous demande de prendre acte du rapport annuel. Il n'y a pas de vote là-dessus.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2014 du SBHG.

Le point culture est présenté par Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA.

CULTURE

15. Signature d'un contrat de partenariat avec la société de production STELASUD, pour la programmation de quatre spectacles au titre de l'année 2016

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA

Je vous remercie Monsieur le Maire. Ce point consiste en la signature d'un contrat de partenariat avec la société de production STELASUD.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de sa programmation culturelle 2016.

L'objet est la programmation de 4 spectacles que vous avez à l'écran.

- Samedi 16 janvier 2016 : retour de l'artiste Yves PUJOL que la ville a déjà pu accueillir cette année en février, avec le spectacle « J'adore toujours ma femme » (one man show)
- Samedi 20 février 2016 : programmation de la pièce de théâtre « Entre IIs et Elle » de Stéphane Floch (comédie).
- Jeudi 7 avril 2016 : programmation de la pièce de théâtre « Domino » de Laurence Joseph et Laurent Tanguy dans le cadre du Printemps du Rire 2016.
- Samedi 4 juin 2016 : programmation du spectacle « Tatie au camping » de Bruno Gallisa (one man show).

Comme vous l'avez vu, cette année la programmation sera plus axée sur le théâtre. En ce qui concerne les tarifs, d'autres nouveautés : pour les 3 premiers spectacles, il sera noté une baisse des tarifs pleins passant de $20 \in \grave{a}$ $18 \in ainsi qu'un tarif réduit \grave{a}$ $15 \in all nouveautés$ personnes de moins de 18 ans, les personnes à mobilités réduite, les comités d'entreprises ainsi que les chômeurs. Enfin, une autre précision importante. Pour le spectacle du 4 juin 2016, il y aura un tarif unique à $10 \in all$

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur AMINE-MOTILVA. Y a-t-il des questions ? Madame PREVEL ?

Mathilde PREVEL

La prise de décision pour le groupe minoritaire restera évidemment la même pour ce nouveau contrat de partenariat avec la société privée STELASUD que l'année dernière, pour mémoire. Le contenu de cette offre de divertissement grand public hébergée par la mairie n'est pas en cause dans notre prise de position dès lors qu'elle est complétée par une offre plus large et surtout plus audacieuse en termes de points de vue culturel et artistique. Et c'est le cas. Nous ne nous attarderons pas trop non plus cette fois-ci, bien que nous la déplorions, sur la politique tarifaire pratiquée sur ces spectacles. 18 € comme vous le rappeliez pour un plein tarif et 15 € pour un tarif réduit sont des tarifs encore discriminants pour bien des balmanais. En revanche, nous nous interrogeons sur des éléments de principe. Utiliser un équipement public, l'auditorium, et son dispositif technique, dépenser de l'argent pour l'assurance, la restauration et l'hébergement de STELASUD, mettre à disposition du personnel municipal pour la billetterie, le tout payé par les contribuables que nous sommes tous et ce, à des fins de profit nous interroge un peu. N'est-on pas dans une logique de salle privée comme les 3T, à la fois en termes de programmation et en termes de tarifs. Nous souhaiterions avoir, avec le recul de cette année, avoir des éléments de bilan financier sur ce partenariat avec STELASUD, avec à la fois le coût pour la collectivité, la recette pour STELASUD, la fréquentation locale, etc. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vais passer la parole à Monsieur GINESTE qui a bien fait de venir.

François GINESTE

Je suis très content d'être venu. Une fois de plus, ce sont des questions qu'il faut poser en commission car j'arrive et je n'ai pas tous les chiffres. Je vous les ferai passer. La seule chose que je peux vous dire c'est que pour le tarif, nous prenons juste le restaurant et la chambre le soir de la représentation. Ce n'est pas quand même énorme. La mise à disposition du service public, nous avons

uniquement les billets qui nous sont donnés à la Mairie et des gens peuvent venir les retirer. Cela ne demande pas énormément d'efforts de la part des services. C'est destiné à offrir un choix plus large que ce que l'on a d'habitude à Balma. A priori, ils ont été contents de la première saison. Ils ont même réussi à baisser les tarifs par rapport à l'an dernier puisqu'ils étaient à $20 \in \mathbb{N}$. Il faut quand même reconnaître qu'ils ont même fait un effort sur les tarifs, avec pour le $4^{\text{ème}}$ spectacle un tarif unique à $10 \in \mathbb{N}$. Ce n'est pas discriminatoire et accessible aux Balmanais. Je pense qu'il ne faut pas se priver de partenaires privés, comme nous avons des partenaires publics. Il faut avoir une offre culturelle large pour tous publics.

Je vous communiquerai tous les chiffres que je n'ai pas en tête lorsque STELASUD me les transmettra.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je rajouterai que si nous reconduisons ce partenariat, c'est que cela a fonctionné l'an dernier. C'est vrai que nous ne vous avons vus à aucune des représentations. Il faut venir pour vous rendre compte du succès populaire que cela a et de l'attrait que cela représente pour les Balmanais, mais il est vrai que nous n'avons vu aucun de vous dans ces représentations et nous l'avons regretté d'ailleurs parce que pour venir en Conseil Municipal vous battre, il faut venir voir un petit peu ce dont il s'agit; et ça a été un succès. Ces personnes viennent de loin. Ce sont des personnalités nationales qui font d'autres festivals. Cela a un coût de faire venir des personnalités qui sont connues et reconnues. Si vous tapez le nom de chacune d'elles, vous verrez que ce sont des artistes demandés dont certains vont au Festival d'Avignon, etc. Après, j'entends ce que vous dîtes. Je pense qu'à Balma, nous avons une politique culturelle suffisamment large avec, comme je l'indique à chaque fois, des spectacles pour tous les goûts. Il y a des spectacles gratuits, des spectacles à 18 €, à 10 €, moins chers. Et je crois que c'est cela qui fait la richesse de la politique culturelle de notre ville, et non pas une seule forme de spectacle qui nous enfermerait dans des artistes un peu moins connus. Mais il v a de tout, et ie respecte ce que vous dîtes sur ces manifestations là, mais là encore, si nous avons pris la décision de les mener une nouvelle fois, c'est qu'elles ont fonctionné. Si elles n'avaient pas fonctionné, nous aurions abandonné ou choisi un autre producteur ou proposé autre chose. Mais nous avons bien entendu ce que vous avez dit.

Mathilde PREVEL

Juste une précision. En fait, je disais que pour cette programmation là, ce contenu n'était pas condamnable dans la mesure où il s'inscrivait dans une diversité. Je l'ai bien dit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Parfait. Je vous propose de mettre la délibération aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Délibération adoptée à la majorité des voix avec 8 abstentions.

(Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

C'est approuvé à la majorité. Nous avons noté l'hésitation quand même.

Laurent MERIC

J'ai noté que vous nous invitiez à y venir. Donc, nous viendrons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vous encourage à venir. Mais je ne vous invite pas car même nous, nous payons nos places. Alors ce sera difficile. Tous les élus de la majorité paient leur place. Il n'y a pas de discrimination là non plus.

Le point 16 est présenté par Monsieur CAPELLI.

ADMINISTRATION

16. Avis préalable à la fixation du calendrier des dérogations dominicales 2016 pour Balma

Jean-Jacques CAPELLI

Oui Monsieur le Maire, nous allons essayer d'en parler. Il s'agit ce soir de se prononcer sur les dérogations au travail dominical. La loi du 6 août 2015, dite loi Macron, dont tout le monde se souvient, a introduit de nouvelles mesures concernant le travail dominical. Il convient ce soir de donner un avis favorable fixant le calendrier des ouvertures retenu conformément à ce que prévoit la loi.

Avant, 5 dimanches par an pouvaient être accordés par exception au repos dominical. La loi Macron a prévu 12 dimanches et l'arrêté fixé par le Maire doit être pris avant le 31 décembre de l'année en cours. La ville de Balma a envisagé de procéder à 12 accords pour du travail dominical mais elle s'est rapprochée de Toulouse Métropole pour avoir une position qui a été donnée et Toulouse Métropole a choisi de s'en tenir aux recommandations du Conseil Départemental du Commerce qui a décidé, le 16 novembre 2015, d'accorder 7 dimanches sur 12 possibles. Donc, la ville de Balma a décidé de s'aligner sur ce qui se faisait sur l'agglomération, ce qui me parait logique. Afin de rester en cohérence avec ce qui est demandé, les dates ont été retenues. Il faut fixer 7 dates pour ces jours de travail dominical :

- les 4 dimanches de fêtes de fin d'année : 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2016
- les 2 dimanches du 1^{er} week-end des 2 périodes de soldes : 10 janvier et 26 juin 2016
- le dimanche de la grande braderie de Toulouse, le 4 septembre 2016.

Cette décision a été soumise aux organisations syndicales et patronales par courrier du 7 décembre dernier. Seul le MEDEF d'ailleurs n'a pas répondu.

Nous vous proposons donc de valider cette décision d'ouverture des 7 dimanches en 2016 qui va dans le sens de la loi Macron dont je viens de parler.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci. Des questions ou des prises de parole ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC

Effectivement, c'est la traduction de la Loi Macron. Cette délibération a été prise cet après-midi par le Conseil de Toulouse Métropole dans la diversité de l'ensemble de ses composantes. Simplement, par rapport à ce que vous disiez Monsieur CAPELLI, jusqu'à présent ce n'était pas cinq dimanches. Ce n'était pas une obligation mais une concertation qui avait lieu annuellement avec le Conseil Départemental du Commerce (CDC) qui réunissait à la fois les élus, les Chambres consulaires, les syndicats, les professionnels, les commerçants, les grandes surfaces, l'ensemble des parties prenantes et qui se concertaient chaque année pour un nombre de jours d'ouvertures. Il y avait précisément 2 dimanches et 3 jours fériés jusqu'à présent au cours de cette année 2015. En tous cas la loi Macron autorise jusqu'à 12 dimanches d'ouvertures et il y a une position médiane proposée par Toulouse Métropole à l'ensemble de ses 37 communes sur 7 dimanches. Ce sur quoi il faudra être attentif, c'est que l'on parle bien de 7 dimanches. On ne passe pas de 5 à 7. Mais on ne parle pas des jours fériés. Il faudra que ce CDC soit aussi attentif au traitement fait pour les jours fériés et qu'il n'y ait pas une recrudescence d'ouvertures au-delà des dimanches prévus par la loi Macron et au-delà de ce compromis fait ici sur Toulouse Métropole. Voilà pour une position et pour vous dire aussi que de la même manière que les votes se sont exprimés dans leur diversité au sein du Conseil Municipal de Toulouse Métropole parmi tous les élus de la majorité et des minorités de Toulouse Métropole, ce soir au sein de notre minorité chacun est libre d'exprimer sa diversité sur ce sujet. Vous comprenez fort bien le sens de ce que je veux exprimer puisque c'est de notoriété publique que les divers composantes de la majorité nationale se sont exprimés sur ce texte particulier; donc évidemment que chacun pourra l'exprimer au sein de notre groupe.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Qui demande la parole ? Très bien. Deux communes au sein de la Métropole n'ont pas demandé à s'inscrire dans ce cadre de dérogation : la ville de L'Union et la ville de Brax. Mais sinon, toutes les autres se sont inscrites sur le principe qui vous est proposé. Cela a donc été adopté aujourd'hui en

Conseil de Métropole. C'est donc une délibération identique qui est prise dans les communes de notre aire urbaine. Je mets aux voix la délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Nous notons 3 votes contre. Y a-t-il des abstentions ? 3 abstentions. Il y a donc pour l'opposition 2 votes pour. Donc, pas de vote contre ni d'abstentions dans la majorité ?

Adoption à la majorité avec 3 votes contre (membres de l'opposition), 3 abstentions (membres de l'opposition) et 27 votes pour dont 2 membres de l'opposition.

Je vous remercie.

17. Résiliation du bail à construction conclu le 7 novembre 1996 portant sur l'ensemble immobilier cadastré BN 102 et 103 (anciennes maisons de l'emploi et de la petite enfance et salle Gauguin)

Jean-Jacques CAPELLI

Il faut faire un bref rappel historique le 7 novembre 1996, la ville a pris un bail à construction avec travaux à réaliser pour y créer trois activités. Ces locaux qui faisaient 342 m et les activités étaient une maison de l'emploi, une maison de l'enfance, une maison de quartier.

Ce bail à construction échoit en octobre 2020 et le loyer annuel est de 5 765 €.

Une partie des locaux est actuellement inutilisée. Il s'agit de la Maison de la Petite Enfance qui a été transférée. Il n'a donc pas paru nécessaire de continuer à entretenir, chauffer, payer les charges de ce local puisque la Mairie n'en n'a plus besoin.

Deux continuent à être utilisés : la maison de proximité et la salle Gauguin. Nous proposons tout simplement de résilier le bail initial sans indemnité, je le précise. Ceci va nous permettre de conclure un nouveau bail pour une surface moins importante mais aussi pour un prix moins important puisque celui-ci va passer à $3\,434\,\in$ au lieu de $5\,765\,\in$. Il y a une économie de $2\,300\,\in$ à faire, à laquelle s'ajoute l'entretien, le chauffage et les diverses charges. L'état du local actuel n'est pas très intéressant. Cela est conforme à notre politique de gestion saine, raisonnée et au plus juste. C'est pour cela que nous vous proposons la résiliation de ce bail pour pouvoir souscrire une autre location.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Parfait. C'est donc un local inoccupé depuis un peu plus d'un an dont nous nous séparons. Madame RUFIE, vous avez demandé la parole.

Brigitte RUFIÉ

Si je comprends bien c'est 2 000 € par an d'économie pour renoncer à ce local ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

2 300 €.

Brigitte RUFIÉ

Ne pensez-vous pas que ce local risque de manquer à des associations pas forcément dans les semaines ou mois qui viennent mais peut-être dans un court/moyen terme et qu'il sera impossible de le récupérer puisqu'il va être affecté à une autre occupation ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

C'est un local qui est situé, je le rappelle, au niveau d'une zone commerciale, en pied d'immeuble sur une avenue passante. Je ne suis pas persuadé que transformer ce local pour des associations soit le mieux que l'on puisse faire. Je voudrais que ce local soit dédié à la mise en place d'un service à la population ou à la mise en place d'un commerce. Je vous le dis franchement.

Aujourd'hui, nous avons de nombreux locaux sur la ville concernant les associations. Nous essayons de gérer les salles du mieux possible et au plus près des exigences et des attentes de chacune d'elles. Je ne suis pas certain que ce local soit particulièrement approprié. Je vous proposerai peut-être, par contre dans les mois qui viennent, d'acquérir la salle Gauguin puisque dans quelques temps, ces locaux et ces bâtiments seront mis à la vente par Patrimoine qui souhaite s'en détacher, et je crois qu'il serait peut-être intéressant que l'on acquiert la salle Gauguin pour les associations. C'est une salle pour les associations qui n'est pas occupée en permanence et notamment la journée. Les

demandes que nous avons concernent surtout les fins de journées, début de soirées. Je ne suis pas certain que le positionnement du local, situé aujourd'hui à côté de la boulangerie et à côté de la Maison de Quartier, soit forcément voué à être occupé par des associations. C'est plutôt un commerce ou un service à la population. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons nous détacher de ce bail et ainsi le remettre sur le marché à la concurrence pour y aménager un des projets dont je vous ai parlé.

Laurent MERIC

Simplement, nous pensons qu'il est vraiment dommage de se séparer de ce local et qu'il peut-être un lieu de lien social important. Nous parlions d'associations, mais il y a certainement d'autres destinations possibles pour un local aussi bien situé. Il est marqué sur la délibération qu'il est cédé ensuite à une SARL immobilière foncière des Capitouls ALTYS Immobilier. Nous aimerions savoir qu'elle en est la destination finale. Vous évoquiez des commerces mais qu'en est-il précisément ? Est-ce qu'il est cédé ? Et nous verrons précisément si un commerce veut s'y installer ou est-ce qu'il y a déjà un projet d'identifié ? En tous cas, je réaffirme le souhait ici que nous pensons que ce local tel qu'il est situé au centre du quartier. Il devrait rester surtout pour 2 300 € par an qui n'est pas une somme très importante au regard du budget de notre commune devrait rester sous l'emprise de la collectivité de manière à pouvoir lui donner une autre destination de lien social qui reste peut-être à déterminer. Mais le conserver aurait été pour nous la meilleure solution car aujourd'hui, même s'il est fermé, il n'y a pas de frais de chauffage, d'entretien, etc. Ce n'est pas une question à ce jour mais je crois qu'il aurait été utile de pouvoir le conserver pour un usage futur qui profite à tous. Pour cette raison, nous voterons contre cette délibération, et si vous le voulez bien, merci de nous dire s'il y a une destination de prévue en complément aux questions que nous avons déjà posées.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous ne partageons pas votre point de vue. Nous estimons qu'il y a eu la création il y a quelques années de ce que l'on appelle à tort un centre social, puisqu'il s'agit plutôt d'une maison de quartier, avec l'Espace Cézanne où se déroulent de nombreuses activités avec également des associations qui y viennent. Aujourd'hui ce local est fermé, il n'y a pas de demande particulière et nous ne lui avons pas trouvé depuis un an de destination particulière pour faire vivre le quartier. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons nous en séparer. Sur la destination des biens qui sont acquis par la SARL que vous avez citée, j'ai reçu il y a quelques jours la personne qui est responsable de cette société, et qui pour l'instant ne s'est pas occupé de la destination des locaux. La société est tout à fait favorable à ce que nous travaillions ensemble. Elle est prête, comme je vous l'ai dit, à nous céder la salle Gauguin dans les mois qui viennent et va se pencher sur la destination et la revitalisation de ce quartier dans les semaines qui viennent. La société est également prête à travailler en collaboration avec la Ville, à nous faire des propositions, à nous les faire avaliser, sachant que cette acquisition a tout de même un avantage important. En effet, à terme, il y aura une requalification esthétique et urbaine de la dalle des commerces. J'ai demandé à l'acquéreur s'il envisageait, et j'ai lourdement insisté, de refaire la partie qui est la devanture bleue au dessus des commerces et qui fait de l'ombre à ces derniers. Cette devanture n'est pas forcément accueillante, elle est saillante ; et j'ai envie qu'esthétiquement, nous améliorons ce quartier. L'acquéreur m'a dit qu'effectivement, c'est un sujet sur lequel nous pourrons débattre dans les semaines qui viennent. Voilà en tous cas ce que je voulais vous dire. Monsieur CAPELLI, peut-être, peut rajouter quelque chose?

Jean-Jacques CAPELLI

Je voudrais, sans aucun esprit polémique, simplement dire qu'aujourd'hui, nous sommes très attentifs à la gestion des dépenses de la ville car ce sont avant tout les dépenses des Balmanais. 2 300 € par an, cela peut paraître peu, mais cela peut représenter une subvention à deux ou trois associations. Si nous voulons pouvoir continuer à soutenir comme nous l'avons fait, alors que d'autres communes ne l'ont pas fait pour les associations, c'est en gérant de manière très stricte et très prudente toutes les dépenses. Donc, 2 000 €, ce n'est pas grand-chose, mais quand cela s'ajoute à 110 000 € sur les emprunts, 10 000 € ailleurs, cela finit par faire des sommes, Monsieur MERIC, qui nous permettent justement d'avoir une stratégie visant à maintenir les budgets aux associations alors que d'autres communes, et vous le savez très bien, les ont saquées à 10, 15 %, etc.

Nous nous sommes posés la question Madame. Donc, aujourd'hui, compte tenu des réductions de dotations de l'État, etc, nous sommes obligés, quand une dépense se fait - et ça coule tous les jours - et qu'on ne l'utilise pas, il faut l'arrêter. Nous verrons bien lorsqu'il y aura un besoin. D'autres solutions se présenteront.

Brigitte RUFIÉ

Vous faites le lien avec le monde associatif et les subventions. Alors là, vous touchez la corde sensible. Vous savez très bien qu'en nous disant : « ce sont 2 000 € qui n'iront pas aux associations », c'est vraiment petit de mon point de vue.

Jean-Jacques CAPELLI

Je n'ai absolument pas dit cela, j'ai dit le contraire!

Brigitte RUFIÉ

Deuxièmement, 2 000 € de loyer à échelle du budget d'une commune comme Balma, il ne faut quand même pas exagérer Monsieur CAPELLI. Troisièmement, je pense que si quelqu'un, privé ou commerçant, acquiert ce local dont je ne connais pas le statut, il paiera un loyer autrement plus important que 2 000 €. Donc, je trouve que pour 2 000 €, on pourrait se donner du temps, rechercher des partenaires qui viendraient faire une activité via des associations ou autre, sans se précipiter à vouloir de toutes forces économiser 2 000 €.

Cela ne va pas changer le budget de la commune de Balma.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je crois que ce n'est même pas la question et le sujet. Nous avons un local qui est fermé depuis un an. Il n'est pas chauffé. Il se détériore. C'est nous qui devons en assumer l'entretien. Ce n'est pas nous qui avons décidé, ce qui était une bonne chose, de délocaliser la Maison de la Petite Enfance qui était dans ce local. Lorsqu'elle a été délocalisée, nos prédécesseurs n'ont pas trouvé d'associations ou d'activités à y mettre. Ce local est resté fermé et lorsque nous sommes arrivés, nous l'avons trouvé fermé. Nous avons réfléchi à ce que l'on pouvait y mettre. Après, je crois que c'est une question éthique quand bien même et quel que soit le loyer, on ne se dit pas, même s'il ne s'agit que de 2 000 €, qu'est-ce que l'on pourrait y mettre ? Il me semble que la gestion responsable qui doit être la nôtre est de dire qu'un local aujourd'hui inoccupé, pour lequel il n'y a pas de demande particulière, qui peut être utilisé pour un commerce ou un service public, il est plus important de le remettre sur le marché. Ce n'est pas nous qui gérons ce local. Il ne nous appartient pas. Il est plus logique de le remettre sur le marché pour qu'effectivement, il puisse y avoir une dynamisation et autre chose. Il y a beaucoup de personnes que nous recevons à Balma et qui dans certains quartiers nous disent : « est-ce que l'on ne peut pas faire un restaurant, un salon de thé, un traiteur, etc ? ». C'est peut-être l'occasion à cet endroit pour le futur acquéreur de le louer pour une destination comme celle-ci. Je veux rappeler aussi que nous avons fait un travail important dans ce quartier avec une multiplication de locaux qui était répartie ca et là. Ils n'étaient pas forcément aux normes et ne permettaient pas de recevoir le public dans des conditions très décentes. Je pense par exemple à l'appartement dont nous nous sommes séparés également il y a quelques mois et qui recevait « la Courte Echelle ». Ce dernier était dans un état sordide et non approprié, non lumineux, pas propre. Je rappelle que nous avons ouvert le local de l'ancienne maison de l'emploi et de l'économie pour permettre de faire une maison de quartier, du lien avec les habitants, et que pour que les enfants, qui viennent notamment dans ces cours de soutien scolaire de « la Courte Échelle », puissent être accueillis dans un lieu totalement approprié, propre, lumineux, grand, aéré, ce qui est le cas aujourd'hui. Nous avons essayé de voir aujourd'hui avec tous les locaux que nous avons dans le secteur comment nous pouvions organiser les choses au plus près, au mieux, de la gestion et du côté pratique. Aujourd'hui, il s'avère que ce local ne fait pas l'objet d'une demande particulière ni d'associations comme vous le disiez, ni autre pour l'occuper du matin au soir et faire de la vie dans ce quartier. Avoir un local qui est à la base destiné à un commerce, fermé avec un rideau de fer toute la journée, du matin au soir, cela ne donne pas un bon aspect et un côté positif de ce quartier. Donc, nous préfèrerions qu'il y ait un commerce ou autre chose. Nous nous donnons par là l'occasion et la possibilité de dynamiser et donner une autre image que simplement celle d'un local avec un rideau baissé du matin au soir.

Laurent MERIC

Une précision Monsieur le Maire, s'il vous plait. D'une part, nous ne partageons pas votre analyse. C'est très clair évidemment, tant que sur l'aspect des économies que sur l'aspect de la destination. Vous nous expliquez que vous ne parvenez pas à trouver quelqu'un pour occuper ce local, qu'il s'agisse des activités de la Mairie, de la vie associative ou d'un commerce. Et d'un autre côté, vous nous expliquez que quelqu'un va s'en saisir et y mettre un commerce. Vous n'arrivez pas à faire ce que, eux, savent faire. Vous devriez peut-être leur demander...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Mais Bien sûr, il ne nous appartient pas ! Bien évidemment. Nous avons un bail avec eux, Monsieur.

Laurent MERIC

Bien sûr. Mais vous avez tout à l'heure exprimé le fait que vous avez cherché une destination, notamment des commerces, et que vous n'en n'avez pas trouvé.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous ne pouvons pas sous-louer!

Laurent MERIC

Donc, si vous n'avez pas trouvé la destination ou l'objet, et je ne parle pas du montage juridique, vous n'avez pas réussi, et d'autres réussiront. Je pense que la difficulté sera la même pour tous et que c'est un local qui, à notre sens, devrait rester à destination du service public, à définir d'un service public que l'aspect économie n'a aucun rapport. Ma collègue disait « petit ». Mais c'est tout à fait ça. Nous ne sommes pas à la hauteur ; l'enjeu n'est pas les 2 300 €, c'est la destination dans le local qui permet de faire du lien social sur un quartier qui en a extrêmement besoin, et qu'il faut à nouveau faire en sorte que l'on puisse trouver tous les relais, tous les moyens dont on peut disposer sur ce quartier, et notamment à travers ce local.

C'est vraiment pour nous une différence d'appréciation avec vous et donc, nous affirmons que nous ne partageons pas votre analyse et cette délibération. Et je voudrais une précision par rapport à ce que vous avez dit Monsieur le Maire. La société à laquelle sera vendu le local, vous cèderez ensuite la salle Gauguin. Donc, la salle Gauguin fait partie de la transaction ? Ce que vous avez dit tout à l'heure était inexact. C'est avec la Languedocienne que ce sera fait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Non. La salle Gauguin ne fait pas du tout partie de la convention. C'est ce que je vous dis et que je veux négocier avec le futur acquéreur. Je pense que vous dîtes des choses inexactes et vous avez dit une bêtise. Pardon de le dire ainsi.

Laurent MERIC

Oh, je vous en prie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Vous savez très bien qu'il nous est interdit de sous-louer le local que nous avons. Nous ne pouvons pas, nous, alors que nous louons un local avec un bail, chercher quelqu'un, un commerce ou un service à qui nous sous-louerions pour occuper ce bâtiment. C'est absolument impossible.

Vous m'avez dit : « vous avez dit vous-même que vous aviez une demande de commerce et vous ne le mettez pas vous-même ».

Mais pour qu'il y ait un commerce à cet endroit, il faut que nous nous dessaisissions du bail et que le propriétaire actuel puisse le louer à un commerce. Nous ne pouvons pas louer ce bâtiment qui ne nous appartient pas. Je pense qu'il y a une confusion dans votre tête.

Laurent MERIC

Restons correct s'il vous plait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous ne nous séparons pas d'un bâtiment qui nous appartient mais nous nous séparons d'un bâtiment qui ne nous appartient pas.

Enfin, lorsque je suis arrivé, permettez-moi tout de même de vous le dire, et alors que la Maison de la petite enfance avait déménagé depuis plusieurs mois, ce bâtiment était fermé et il n'y avait pas de projet municipal de relocaliser quoi que ce soit de votre côté et il n'y avait pas de projet. Il y avait simplement le projet qui est celui de ne pas savoir ce que vous deviez faire de ce bâtiment. Nous avons attendu un an avant de nous en séparer parce que nous n'en n'avons pas trouvé utilité. Quant à ce qui est de la leçon habituelle sur le lien social, je pense que nous n'avons pas de leçon à recevoir. Vous faisiez du lien social dans un bâtiment sordide et notamment pour « la Courte Échelle » dont le bâtiment était insalubre. Nous les avons relocalisés au cœur du quartier. Le médiateur de quartier était dans un endroit caché à l'écart du quartier et nous l'avons relocalisé de façon visible au milieu du quartier pour qu'il soit accessible par tous les habitants. Et enfin, il y a ce bâtiment que nous voulons

remettre sur le marché car nous avons l'espoir que demain il y ait un commerce qui ouvre, qui soit beaucoup plus agréable pour les habitants. D'ailleurs, si vous y alliez de temps en temps, vous sauriez que c'est une demande profonde et insistante de la part de ces derniers de faire revenir un peu plus de commerces à cet endroit. Je ne sais pas si nous y parviendrons mais, simplement, nous nous donnons l'occasion de faire quelque chose qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas juridiquement en capacité de faire. Et je pense que cela, vous l'avez quand même saisi...

Laurent MERIC

...Monsieur le Maire, puisque vous mettez en doute ma compréhension...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

... nous allons mettre aux voix la délibération parce que comme vous dites, pour 2 000 € cela fait beaucoup de discussion...

Laurent MERIC

Non, c'est cordial... mais simplement, je n'étais pas sur les aspects juridiques... très court, je vous l'assure.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Très court.

Laurent MERIC

J'étais simplement sur le fait de dire qu'évidemment, vous ne sous-louez pas un local qui ne vous appartient pas, c'est bien normal. Mais vous vous intéressez à la destination du local. C'est simplement ça la démarche. Et en responsabilité, nous nous intéressons à la destination du local. Le montage juridique, c'est autre chose. Il sera fait de la manière la plus adéquate. L'essentiel pour nous est de noter que vous cédez ce local. Vous ne savez pas ce qu'il deviendra. Vous espérez qu'il y ait quelque chose, vous vous en lavez les mains et nous le regrettons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Très bien. Nous mettons aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Que faites-vous ? Vous vous abstenez ? Vous êtes contre ? Dîtes-le quand je vous demande parce qu'après vous râlez que l'on n'enregistre pas vos votes.

Laurent MERIC

Vous allez trop vite pour nous.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous notons les votes contre de l'opposition. C'est approuvé à la majorité.

Adoption à la majorité des voix avec 8 votes contre

(Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous remercie.

Le point suivant est présenté par Monsieur POIRIER.

18. Recensement de la population

Pierre-André POIRIER

Au visa du Code Général des Collectivités territoriales, et des lois du 27 février 2002 et décrets des 3 et 5 juin 2003, il s'agit de procéder aux opérations de recensement de la population. A cet effet, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête et de nommer des agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, il est décidé de nommer (en interne) 4 agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 21 janvier 2016 au 27 février

2016 et de nommer un coordonnateur d'enquête pour effectuer le suivi du recensement. Chaque agent recenseur percevra $5,00 \in$ par logement pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2015. Plusieurs 1/2 journées de formation seront prévues pendant toute la durée du recensement de la population.

Il est proposé d'approuver la proposition de Monsieur le Maire et il est précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur POIRIER. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Je mets aux voix la délibération.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci. Des observations, des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Monsieur POIRIER garde la parole pour le point 19.

19. Convention cadre relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps de travail

Pierre-André POIRIER

Il s'agit d'une convention cadre relative à la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires pendant le temps de travail. Cette convention règle les relations entre le SDIS de la Haute-Garonne et la Mairie de Balma pour des agents qui exerceraient la mission de pompier volontaire.

Cette convention est relative à la disponibilité opérationnelle pour intervenir sur un sinistre ou un accident et à la disponibilité pour la formation d'un sapeur pompier pendant son temps de travail effectif. Les termes de la convention sont adaptés suivant les fonctions assurées par cet agent dans la commune puisqu'il y trouverait déjà implication avec un premier agent auprès du SDIS de Caraman. Il est donc proposé que cette convention cadre soit approuvée et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui est jointe. C'est une convention cadre qui pourra être utilisée pour d'autres agents si l'occasion se présentait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci. Des observations, des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie.

Monsieur POIRIER conserve la parole pour le recrutement de personnel non titulaire.

20. Recrutement de personnel non titulaire

Pierre-André POIRIER

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de permettre le recrutement d'agents contractuels conformément à la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative au recrutement des agents contractuels. Il convient de renouveler la liste des emplois pour une durée de 1 an. Il s'agit de :

- 4 postes cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture,
- 1 poste cadre des Psychologues territoriaux,
- 2 postes cadre d'emplois des Éducateurs de jeunes enfants,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif,
- 1 poste cadre d'emplois des Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- 1 poste cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,
- 1 poste cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux,
- 1 poste cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,
- 1 poste cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,
- 2 postes cadre d'emplois des Adjoints administratifs,

- 1 poste cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine,
- 6 postes cadre d'empois des Adjoints techniques,
- 4 postes cadre d'emplois des ATSEM,
- 1 poste cadre d'emplois des Animateurs territoriaux,
- 15 postes cadre d'emplois des Adjoints d'animation.

Il est proposé d'approuver cette proposition de Monsieur le Maire, étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci. Il s'agit d'une délibération habituelle pour remplacer des titulaires absents, en maladie ou autre. Y a-t-il des remarques ou questions particulières ? Nous sommes habitués à ce genre de délibération. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie.

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 8 octobre 2015 et 19 novembre 2015

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Avant de conclure la séance du Conseil Municipal, je vous demande de bien vouloir approuver les procès verbaux des séances du Conseil Municipal du 8 octobre 2015 et du 19 novembre 2015. Voulez-vous des votes disjoints ou non ? Non. Y a-t-il des abstentions ? Nous notons l'abstention des élus de l'opposition. Y a-t-il des votes contre ?

Adoption à la majorité des voix avec 8 abstentions
(Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous en remercie.

POINT SUR LES COMPETENCES DELEGUEES

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Vous avez également joint à la convocation le point sur les compétences déléguées et les différentes décisions que j'ai prises au titre de ces compétences déléguées.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

Signature de conventions de mise à disposition de locaux avec l'association « Au cœur du Cyprié Village »

Les 20 octobre 2015 et 10 novembre 2015

- pour la mise à disposition ponctuelle de locaux communaux de l'espace Cyprié sis 2 esplanade du Cyprié à Balma les 4 et 17 novembre 2015
- A titre gracieux

Signature d'un contrat de prestation de service avec Monsieur Bernard GARAUT, accompagnateur des pratiques de travail social

Le 25 novembre 2015

- Sa mission est d'assurer l'animation des cellules de veille éducative dans le cadre du programme de Réussite Éducative, à titre préventif, une fois par mois, le jeudi (hors vacances scolaires)
- Le montant forfaitaire versé par la commune pour chaque intervention est de 200 €

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

Signature d'un marché avec la société TECHNIQUE PERFORMANCE FAISABILITE Le 3 septembre 2015

- Pour l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, des installations photovoltaïques, des installations de la piscine ainsi que le remplacement en fourniture et pose de pièces défectueuses – lot 2 »
- Le montant annuel maximum versé par la commune est de 9 000 € HT

Signature d'un marché avec la société OCCIREP

Le 4 septembre 2015

- Pour la fourniture d'illuminations festives pour le groupe scolaire José Cabanis
- Le montant de la dépense à engager par la commune est de 4 383.64 € HT

Signature d'un marché avec la société DARAM GEVAERT SAS

Le 1er octobre 2015

- Pour la fourniture et la pose de modules acoustiques pour le groupe scolaire Marie Laurencin
- Le montant de la dépense à engager par la commune est de 4 110,00 € HT

Signature d'un marché avec la société SITEC HP

Le 3 novembre 2015

- Pour l'acquisition d'une auto laveuse destinée à la piscine municipale
- Le montant de la dépense à engager est de 4 914,00 € TTC

Signature d'un avenant au marché avec la société PROLUDIC

Le 10 novembre 2015

- Dans le cadre de la création et du réaménagement d'aires de jeux lot 1 aires de jeux : démontage, évacuation, fourniture et mise en place
- Le montant de dépense à engager au titre de cet avenant est de 8 439,00 €

Signature d'un avenant au marché avec la société LOISIRS DIFFUSION

Le 10 novembre 2015

- Dans le cadre de la création et du réaménagement d'aires de jeux lot 2 sols souples et clôtures : démontage, évacuation, fourniture et mise en place
- Le montant de dépense à engager au titre de cet avenant est de 22 340,00 €

Signature d'un avenant au marché avec la société CARAPAX

Le 10 novembre 2015

- Dans le cadre de la création et du réaménagement d'aires de jeux lot 3 ombrages
- Le montant de dépense à engager au titre de cet avenant est de 2 610,00 €

VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Signature d'une convention avec le Balma Olympique Rugby (BORC)

Le 23 septembre 2015

- Pour la mise à disposition régulière des installations du stade municipal, avenue des Aérostiers à Balma, à titre précaire et révocable pour la saison sportive 2015/2016
- A titre gracieux

Signature d'une convention avec le Club Athlétique Balmanais (CAB)

Le 24 septembre 2015

Pour la mise à disposition régulière des installations au stade municipal, avenue des Aérostiers à Balma, à titre précaire et révocable pour la saison sportive 2015/2016

A titre gracieux

Signature d'une convention avec la société MI-GSO

Le 28 septembre 2015

- Pour la mise à disposition d'un terrain de rugby et de vestiaires au stade municipal, avenue des Aérostiers à Balma, à titre précaire et révocable du 15 septembre 2015 au 30 juin 2016, les lundis de 20 H à 22 H
- A titre gracieux

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSPORTS

Signature d'une convention de mise à disposition et de prestations de service pour l'installation et le suivi de ruches avec le Syndicat des Apiculteurs Midi-Pyrénées Le 24 novembre 2015

- Pour la mise à disposition gracieuse d'un terrain communal cadastré section BR n°20 d'une superficie de 150 m² situé en bordure immédiate de l'Hers
- La commune assure l'entretien du terrain et favorise le développement de plantes mellifères et s'engage à acquérir 100 kg de miel provenant du site mis à disposition
- Le prestataire assurera la récolte de miel provenant du rucher de Balma, son conditionnement en pots (125 ou 250 q), sa livraison, et apposera l'étiquette fournie par la ville de Balma. Il est également autorisé à vendre du miel sur le rucher au maximum deux fois par an.

Avez-vous des questions sur certaines d'entre elles ? Oui, Madame BARBIER ?

Christine BARBIER

Je voulais juste dire deux mots concernant la convention qui a été signée pour la mise à disposition d'un terrain pour le rucher. Je voulais simplement saluer le travail qui avait été fait pendant plusieurs années par l'apiculteur Monsieur BELFIS qui est parti il y a quelques temps. Nous avons travaillé avec lui plusieurs années. Je crois que le travail qui a été fait était vraiment de qualité. C'est un projet qu'il a fallu installer et ce n'était pas si facile que cela. Vous n'avez pas pu continuer à travailler ensemble. Je le regrette. J'espère que le choix qui a été fait donnera autant satisfaction et aura autant de sens du point de vue de la biodiversité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vous remercie pour cette intervention. Je vais peut-être passer la parole à Madame FLORENT sur ce sujet qui a suivi le dossier. Simplement pour vous dire que j'ai souhaité effectivement qu'il y ait une mise en concurrence et que dans le cadre de celle-ci il y ait une négociation. Mais ce qui m'avait toujours frappé dans cette convention précédente, c'était que nous mettions à disposition un terrain et des ruches et que nous payions pour cela la personne qui l'exploitait. C'était une drôle de gymnastique et en principe lorsque l'on met quelque chose à disposition, c'est plutôt les gens qui l'utilisent qui essaient de contribuer et de rapporter à la commune. Alors, j'ai bien entendu tout à l'heure l'intervention de Madame PREVEL qui nous disait qu'elle était étonnée que des équipements publics, subventionnés avec les impôts des balmanais, soient mis à dispositions de sociétés privées de spectacles, moi j'ai été de la même façon très étonné par le fait que nous mettions à disposition un terrain pour réaliser un certain nombre d'actions que Valérie FLORENT va énumérer tout à l'heure, et qu'en plus nous payions pour cela. Nous avons aujourd'hui négocié une convention où il se fait les mêmes choses sinon plus et où par contre, nous ne payons plus cette participation de l'espace public. C'était environ 4 000 € si mes souvenirs sont bons.

Christine BARBIER

Oui. Permettez-moi de préciser qu'il ne s'agit pas d'une entreprise privée. C'était une association, et donc une subvention à une association comme beaucoup d'associations touchent des subventions. Nous sommes quand même dans un cadre qui n'a strictement rien à voir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous avons simplement essayé de faire que dans la mise à disposition, éventuellement, d'une association, nous n'ayons pas à payer quelque chose que nous mettions à disposition, en l'occurrence un bien, un terrain et des ruches.

Christine BARBIER

D'autre part, il faut quand même savoir que derrière l'entretien d'un rucher, il y a énormément de travail. Ce monsieur venait travailler tous les jours de l'année avec d'autres membres de l'association. C'était un choix politique que d'investir cette somme. 4 000 €, c'est à la fois beaucoup et finalement par rapport à Balma, ce n'était pas tant que cela. C'était l'essentiel du budget de l'agenda 21.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Ce n'est jamais beaucoup.

Christine BARBIER

C'était un vrai choix politique. Non Monsieur CAPELLI ne faites pas de gestes. C'était un vrai choix politique et pour nous c'était important en matière de biodiversité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vais laisser la parole à Madame FLORENT.

Valérie FLORENT

Je ne vais pas être longue. Je respecte le choix que vous avez eu à l'époque. Il n'y a pas de soucis. Nous avons pris le temps avec l'association « Abeillement Vôtre » et vous en avez été témoin pendant toutes nos commissions environnement de leur faire des propositions et d'essayer véritablement de les garder avec nous. Malheureusement, effectivement, ils n'ont pas souhaité collaborer. C'est une autre association qui a pris le relais. C'est le Syndicat des Apiculteurs de Midi-Pyrénées, très très motivé. Il est également en mesure de faire participer des apiculteurs balmanais aussi qui font partie de l'association. Ce sont des gens qui vont faire des animations identiques voir même parfois plus poussées. Ils sont très motivés. Ils ont également les outils d'animations. Notre convention est pour un an renouvelable. Je pense que l'on peut les laisser faire leurs preuves au moins. Essayons déjà de travailler avec eux. Je pense que c'est intéressant comme nous l'avons vu ensemble et vous étiez quand même un petit peu d'accord. On verra. On jugera mais je pense qu'il faut voir et j'ai bon espoir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci. Le choix politique que nous avons fait, c'est essayer d'avoir la même prestation mais encore une fois en économisant. Cela fait partie des choix qui sont des choix responsables et politiques que nous assumons en tous cas. Pas d'autres questions sur d'autres compétences déléguées. Mes chers collègues, avant de terminer, je voulais vous donner une information que je ne vous ai pas donnée en début de Conseil Municipal. Je souhaitais d'abord vous indiquer que la ville de Balma, grâce au travail des agents de la ville et notamment de nos agents des espaces verts, et au travail de Valérie FLORENT, adjointe à l'environnement et au développement durable, a obtenu la 2ème fleur des villes et villages fleuris de France. J'adresse mes félicitations à Madame FLORENT et je lui laisse la parole sur ce projet.

Valérie FLORENT

Oui, merci. Mais c'est avant tout un travail collectif. Et je voudrais également associer les élus qui m'ont accompagnée, Corine RIBA, Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA et Jean AIPAR parce qu'effectivement, c'était un gros travail qui n'était pas gagné d'avance parce qu'effectivement nous étions en période de réorganisation des services espaces verts. Tout le monde a joué le jeu. Nous les avons vu encore ce matin et c'est vraiment une grosse satisfaction pour Balma que d'avoir pu avoir cette 2ème fleur.

Je rappelle juste, et je l'avais dit aussi à Madame BARBIER en commission environnement, que j'ai partagé cette victoire avec mon prédécesseur qui est Alexandre INSA.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Madame FLORENT. Monsieur ROBIC?

Jean-François ROBIC

J'ai simplement une petite observation simplement puisque je n'ai pas eu la possibilité de le faire tout à l'heure. J'ai pris trop de temps à réagir. Je profite d'aborder cette question de la 2^{ème} fleur parce que je souhaiterai que notre collectivité soit particulièrement attentive au traitement sur la voirie. Nous devons avoir une discussion avec Toulouse Métropole qui doit nous permettre de réduire drastiquement les traitements sur la voirie. Et je ne peux que constater dans un certain nombre de

quartiers, alors qu'auparavant, il y avait des traitements qui n'intervenaient plus. On avait un désherbage qui se faisait autrement. Aujourd'hui, nous avons des véhicules qui circulent de nouveau sur les trottoirs et qui traitent chimiquement la voirie. Je voulais avoir un éclairage là-dessus. Peutêtre que cette pratique a eu lieu l'an dernier et que l'on ne la verra pas l'année prochaine. Ce serait souhaitable. Et peut-être que cette 2ème fleur va nous y encourager et permettra de peser auprès de Toulouse Métropole pour que ce soit un territoire 0 traitement, 0 phyto. De toute manière, nous allons y être obligés par la loi.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Voilà. C'est une obligation.

Jean-François ROBIC

Il y a beaucoup d'obligations, et je vous rappellerai juste l'obligation d'accessibilité des bâtiments publics et des voiries, conformément à la loi de 2005. Nous sommes en 2015.

Valérie FLORENT

Je n'ai pas constaté comme vous effectivement. Donc je m'en inquièterai auprès de Toulouse Métropole. Nous avions pour habitude de procéder à moment donné à des désherbages thermiques mais c'est vrai qu'un agent qui se promène avec ce matériel pouvait impressionner, et c'était un petit peu délicat parfois. Je vais quand même me renseigner pour savoir de quoi il en retourne vraiment. Mais normalement sur la commune de Balma, c'est 0 phyto mis à part le cimetière car c'est quand même assez particulier et en y faisant bien attention. Mais on y vient afin que véritablement, il n'y ait plus aucun produit phyto sanitaire en matière de désherbage.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

C'est le trottoir ou la voirie ; commune ou métropole ?

Jean-Francois ROBIC

Le véhicule circule au Cyprié sur le trottoir qui, vous le savez, est assez large. Je tairais le nom de la société mais c'est un véhicule équipé de lecteur optique qui permet un traitement plus précis des zones enherbées sur les espaces imperméables néanmoins, il y a un traitement. Et vous parliez de personnes en combinaison qui intervenaient. La personne qui est dans le véhicule est aussi en combinaison et a un véhicule très bruyant qui se soucie peu de qui circule sur le trottoir au moment où elle traite.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous pouvons compter sur Madame FLORENT pour le régler.

Deuxième point que je voulais vous dire pour information. J'ai rempli un dossier que j'ai adressé à la Préfecture pour demander l'armement de notre Police Municipale en accord avec Henri VIDAL qui est Conseiller déléqué à la sécurité. Nous avons estimé, en accord également avec le personnel de la Police Municipale, qu'il serait peut-être utile aujourd'hui de les armer, d'une part parce que nous sommes de plus en plus sollicité parfois par des parents d'élèves ou des écoles pour sécuriser les accès aux entrées de fêtes scolaires. Et je suis toujours interpellé par ces demandes des parents d'élèves ou des enseignants que je comprends tout à fait, et d'ailleurs à laquelle je réponds tout à fait favorablement, mais ie suis touiours interpellé en me disant, finalement ils sont là mais non armés. Donc finalement, servent-ils vraiment à quelque chose ? La réflexion a été poussée et nous en sommes arrivés au point, avec la majorité municipale lors de la dernière réunion de groupe, qu'il serait nécessaire et que nous étions favorable à l'armement de la police municipale. Donc, le dossier sera ou vient d'être adressé ces jours-ci à la Préfecture pour demander leur armement. Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC

S'il vous plait Monsieur le Maire. Vous nous dîtes cela en fin de Conseil Municipal l'air de rien. Vous nous aviez dit au dernier Conseil Municipal qu'il y aurait des tasers. Nous en sommes maintenant aux armes. Cela ne fait pas l'objet de discussions. Cela me parait disproportionné. Justement, je pense qu'il n'est pas nécessaire de montrer des armes aux enfants devant les écoles. Ce n'est même plus le lieu de la discussion. Vous nous informez comme ça. Nous en prenons acte et nous n'avons rien d'autre à faire que ça. Nous sommes très étonnés à la fois sur le fonds et sur la forme et franchement, ce n'est pas une décision qui se prend à la légère. Vous l'avez traité dans votre ...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

... Non, mais...

Laurent MERIC

...Attendez, je finis...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Attendez, vous finissez si je vous donne encore la parole. D'accord Monsieur MERIC ? La parole pour l'instant, c'est moi qui la donne encore jusqu'à la fin du Conseil Municipal. Vous avez la parole.

Laurent MERIC

Autant que sur le fond que sur la forme, vous nous informez en fin de Conseil Municipal. C'est un sujet particulièrement important et grave. Je crois que cela mérite un débat approfondi, et au moins un débat en Conseil Municipal autour d'une délibération ou quelque chose d'un peu plus formel qu'une information en fin de Conseil Municipal. Une concertation au-delà du Conseil Municipal avec des personnes intéressées. Il y a les comités de quartiers, plein de choses qui pourraient être mises dans le tour de table. Mais là, vous nous imposez cette décision qui nous surprend désagréablement ; et franchement nous y sommes opposés surtout sur le fond et la forme tel que vous nous l'imposez ici.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Tout d'abord, la sécurité et la police municipale est une prérogative qui appartient exclusivement au Maire, c'est comme cela. Nous sommes en démocratie. La sécurité est une prérogative qui appartient au Maire. C'est ainsi et j'ai discuté largement avec ma majorité municipale qui à l'unanimité a approuvé cette décision. Et je suis là pour appliquer les décisions qui sont souhaitées par ma majorité. J'ai la correction de vous en informer en Conseil Municipal. Je note que vous n'êtes pas satisfait et je vous l'indiquerai à l'avenir lorsque vous me reprocherez de ne pas avoir évoqué un certain nombre de décisions ici en Conseil Municipal. Le gouvernement en réalité a largement soutenu et encouragé les collectivités à s'armer et notamment les polices municipales en mettant à la disposition des Polices Municipales les armes non utilisées de la Police Nationale. Ce n'est pas moi qui ai pris cette décision. Ce n'est d'ailleurs pas un gouvernement que je soutiens. C'est le gouvernement de vos amis politiques. Je note que vous êtes en total désaccord avec la décision et les actions qu'ils ont mis en place pour favoriser l'armement des polices municipales par les collectivités. J'ai bien noté que vous étiez opposé à l'armement de votre police municipale.... Si, vous avez dit que vous étiez opposé à l'armement de la police municipale, et vous l'avez dit très clairement. Peut-être, je vous ai donné des arguments qui maintenant, vous font un peu évoluer. Je le comprends d'ailleurs. Parfois la contradiction... je le comprends. C'est aussi une demande de nos agents et il me semble que c'est en adéquation avec la situation que nous vivons. Je vous ai parlé tout à l'heure de la demande importante, ou bien des parents d'élèves ou enseignants, et parfois je me demande ce que peut notre police municipale dans certaines situations. Je crois qu'à l'heure où nous leur demandons en plus d'effectuer des patrouilles de nuit, que nous élargirons et que nous propagerons lorsque ces derniers seront plus nombreux, je crois que cela sera très utile. Je note d'ailleurs que Blagnac a armé sa Police Municipale, que la ville de Montrabé est en train d'armer sa police municipale, etc... Et je suis aussi surpris de votre opposition aussi frontale et déterminée à ce sujet. Voilà mesdames et messieurs, ce que je voulais vous dire avant de clôturer la séance du Conseil Municipal.

Je clôture la séance du Conseil Municipal et maintenant nous abordons, en dehors de la séance du Conseil Municipal, les questions diverses. Je vous informe que vous pouvez déposer des questions diverses en me les faisant parvenir avant la tenue du Conseil Municipal tel que cela est transcrit dans notre règlement intérieur. Je clos donc les enregistrements, la retranscription dans les procès-verbaux de la séance du Conseil Municipal, et j'ouvre la voix aux questions diverses si vous en avez ou bien aux questions de la salle.

Fin de la séance à 23 h 15.

Vincent TERRAIL-NOVÈS	Myriam ADDI-DUPUY
Sophie LAMANT	Anne MASSOL
Michel BASELGA	Bernard GODARD
Véronique VANTIN	Lydie LENOBLE
Jean-Jacques CAPELLI	Marguerite BATUT
Corinne RIGOLE	Jean-Baptiste AMINE- MOTILVA
Valérie FLORENT	Jean AIPAR
Pierre-André POIRIER	Corine RIBA
Fabienne DARBIN-LANGE	Laurent MERIC
Henri VIDAL	Christine BARBIER
François GINESTE	Jean-Pierre LORRÉ

Fabien LEMAGNER	Mathilde PREVEL
Florence DUTERNE	Sylvie BAHUREL
Olivier GOURICHON	Charles NIETO
Marc VERNEY	Jean-François ROBIC
Virginie NOWAK	Brigitte RUFIÉ
Stephan LA ROCCA	

Annexe au procès-verbal

Projets de délibérations soumis au vote du Conseil Municipal

POINT 1

Objet: Signature d'une convention d'objectifs avec UNICEF France

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité a souhaité renouveler son partenariat avec l'UNICEF pour l'obtention du label « Ville Amie des Enfants ».

Un dossier de candidature présentant les actions réalisées ou les projets à venir dans ce domaine a été adressé le 18 mai 2015 à UNICEF France. La commission d'attribution a décidé, après examen du dossier, de décerner à Balma le titre « Ville Amie des Enfants » pour la période 2014-2020.

Monsieur le Maire rappelle que ce label met en avant et relaye les bonnes pratiques et innovations dont les collectivités locales font preuve en faveur des droits de l'enfant.

Le socle de ce nouveau partenariat est inscrit dans une convention à travers laquelle la Ville de Balma s'engage à:

- tenir compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité;
- développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles ;
- encourager les enfants et les jeunes à être des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets seront pris en compte et influenceront, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux ;
- faire connaître les droits de l'enfant et à en évaluer l'application sur son territoire.

La candidature de la Ville de BALMA repose sur les actions ou projets innovants suivants :

- Bien-être et cadre de vie,
- Non-discrimination et égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté,
- Participation citoyenne des enfants et des adolescents,
- Sécurité et protection,
- Parentalité,
- Santé, hygiène et nutrition,
- Prise en compte du handicap,
- Éducation,
- Accès au jeu, sport, culture et loisirs,
- Engagement pour la solidarité internationale.

La Ville s'engage par ailleurs pour la durée de la convention à prioriser ses actions en direction des enfants et des adolescents dans les domaines suivants :

- La sécurité et la protection ;
- La santé, hygiène et nutrition;
- L'éducation.

Ces engagements font l'objet d'une contractualisation de cinq ans à travers la présente convention d'objectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- adopte le dossier de candidature,
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

POINT 1.bis

Objet : Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) Fixation du taux de base pour 2015

Suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 9 décembre 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité des finances locales du 3 novembre 2015 a fixé le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteurs (DSI) au titre de l'année 2015 à 2 808 € pour les deux parts correspondant aux catégories d'instituteurs logés ou ayant droit à l'indemnité représentative de logement (identique à celui de

En conséquence, il précise que Monsieur le Préfet propose que le taux de base pour 2015 de l'indemnité représentative de logement (IRL) des instituteurs soit fixé à 2 246,40 € pour un instituteur célibataire ou veuf ou divorcé sans enfant à charge.

Ainsi, l'indemnité majorée de 25 % pour un instituteur marié ou vivant en concubinage notoire ou pacsé avec ou sans enfant à charge, ou pour un instituteur célibataire ou veuf ou divorcé avec enfant à charge s'élèvera à 2 808 €.

Page 39 sur 47

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur cette proposition, telle qu'exposée ci-dessus.

POINT 2

Objet : Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) : déplacement et remplacement du candélabre n° 1418 rue Laurier de Vermeil et dépose de deux candélabres place du 19 mars 1962

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 21 Septembre 2015, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- rue Laurier de Vermeil : déplacement et remplacement du candélabre n°1418,
- place du 19 Mars 1962 : dépose urgente des candélabres n° 4628 et 4629 gênants.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	597 €
Part SDEHG	1 753 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 596 €
Total	3 946 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- > approuve le projet présenté,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus,
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt au SDEHG.

POINT 3

Objet : Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) : éclairage public place du 19 Mars 1962

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 14 Septembre 2015 concernant l'éclairage public Place du 19 Mars 1962, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- confection d'un réseau d'éclairage public avec réalisation d'une tranchée (longueur 52m), avec pose d'une gaine 63mm et déroulage d'un câble 2x16mm², pose d'une cablette de terre ;
- confection d'une boite de jonction souterraine ;
- Fourniture et pose de 2 mâts aiguilles équipés en 50W IM (étude photométrique : éclairement moyen 7,5 lux et 0,4 d'uniformité – prévoir 20 lux moyen sur la place de stationnement PMR). L'ensemble sera de couleur "gris signalisation" (référence RAL 7043).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

Total	17 555 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	6 490 €
Part SDEHG	8 300 €
TVA (récupérée par le SDEHG)	2 765 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus,
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 4

Objet : Rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) pour l'année 2014

En vertu des dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) pour l'année 2014.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel d'activité.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) pour l'année 2014.

POINT 5

POINT 6

Objet : Conventions RTE (Réseaux Transport d'Électricité)/Ville de Balma : mise en place d'un dallage et d'une clôture autour des pylônes de ligne électrique au Cyprié (RTE)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contenu des conventions avec RTE, ces trois documents portent sur l'autorisation donnée par la ville à RTE afin de réaliser des travaux de sécurisation de trois pylônes (8 ; 9 ; 10) supportant une ligne de transport d'électricité à haute tension.

Les terrains objet des présentes conventions se situent :

pour le pylône 10, Rue Estienne d'Orves, cadastré AY 253,

- pour le pylône 9, proche de la rue Jean Moulin, cadastré AY 157,
- pour le pylône 8, sur un espace vert proche de la rue Abbé Pierre, cadastré AW 114.

Ces travaux consistent en la mise en place d'une dalle de béton sur l'emplacement de chacun des pylônes (8 ; 9 ; 10) ainsi que la construction également sur chacun des pylônes d'un muret de clôture d'une hauteur de 40 cm en bâti enduit surmonté de panneaux rigides d'une hauteur de 1.60 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la signature des ces trois conventions.

Objet : Acquisition d'une partie du terrain du Crédit Agricole

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de délibérer sur l'acquisition amiable d'une partie de 100 m² du terrain du Crédit Agricole, situé 23 avenue Antoine Parmentier et correspondant à la parcelle cadastrée BX 418.

Cette acquisition est motivée par le maintien d'une liaison piétonne publique entre l'Avenue Antoine Parmentier et l'Avenue des Aérostiers. Cette liaison fera l'objet d'un futur réaménagement.

En vue de ce transfert de propriété, un Document d'Arpentage a été établi par la société de géomètres experts FIT CONSEIL. Ainsi, le Document d'Arpentage n° 2265S vérifié et numéroté le 4 novembre 2015 prévoit le découpage suivant de la parcelle BX 418 :

Propriétaire	Parcelle	Surface (m ²)
Crédit Agricole	BX 477	617
Commune de Balma	BX 478	100

Par courrier en date du 13 novembre 2014, le Crédit Agricole a donné son accord pour vendre une partie de la parcelle cadastrée BX 418, correspondant aujourd'hui à la parcelle BX 478, au prix d'un euro au bénéfice de la commune de Balma.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à l'acquisition de la parcelle BX 478, d'une surface de 100 m², au prix d'un euro;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'achat et tous les actes nécessaires à cette acquisition.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions comme ci-dessus exposé.

Objet : Dénomination des parkings de Vidailhan 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une réflexion a été menée sur la dénomination des deux parkings ouverts au public de la deuxième phase du quartier de Vidailhan.

Le nom choisi pour le parking à proximité du groupe scolaire est celui d'une œuvre de José Cabanis.

Pour le parking situé à proximité de la chaufferie biomasse, le nom choisi fait référence aux panneaux photovoltaïques implantés au-dessus des stationnements.

Ainsi, les noms suivants ont été retenus :

- Parking Le Bonheur du Jour,
- Parking du Soleil.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de dénommer les deux parkings de Vidailhan 2 comme indiqué sur le plan annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la dénomination des parkings ci-dessus proposée.

POINT 8

POINT 7

Objet : Création d'un club house sur le site du gymnase Jean Rostand : dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute Garonne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour répondre aux besoins de l'association sportive de Handball de la commune, un projet de création d'un club house est lancé sur le site du gymnase Jean Rostand, avenue Georges Pradel à Balma.

surface en extension : 75 m²;

surface rénovée et réaménagée : 40 m² environ.

Montant des estimations :

 Montant offre de base :
 135 276.00 € H.T.
 162 331.20 € T.T.C.

 Montant prestations supplémentaires éventuelles :
 19 180.00 € H.T.
 23 016.00 € T.T.C.

 Soit un total de :
 154 456.00 € H.T.
 185 347.20 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'approuver le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la création d'un club house sur le site du gymnase Jean Rostand, pour un montant de 154 456.00 € HT, soit 185 347.20 € TTC;
- de solliciter l'attribution d'une subvention.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- > approuve le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la création d'un club house sur le site du gymnase Jean Rostand, pour un montant de 154 456.00 € HT, soit 185 347.20 € TTC;
- sollicite l'attribution d'une subvention.

POINT 9.A.

Objet: Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Balma 31 »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Balma 31 » doit faire face à des dépenses exceptionnelles imprévues et sollicite la commune pour participer au financement de cette dépense à hauteur de 500 €. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Balma 31 »,
- > que la somme correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget de la Ville.

POINT 9.B.

Objet: Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Grainerie »

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 9 avril 2015, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'obiectifs avec La Grainerie.

Il précise que cette convention prévoit, dans son article V, le versement de crédits supplémentaires. La Grainerie sollicite aujourd'hui la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Grainerie ;
- y que la somme correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget de la Ville.

POINT 9.C.

Objet: Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Planète Bleue »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association « la Planète Bleue » doit faire face à des difficultés de trésorerie liées en partie aux baisses de participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et aux charges de personnel en augmentation.

Afin d'assurer la pérennité de la structure et d'équilibrer ses comptes, l'association « la Planète Bleue » sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 20 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association « la Planète Bleue »,
- y que la somme correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget de la Ville.

POINT 10

Objet : Décision modificative n°2 au Budget ville 2015

Monsieur le Maire présente la Décision Modificative n°2 – Budget de la Ville :

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre Montant			
002	Résultat de fonctionnement reporté	1.94 €	
011	Charges à caractère général	1 260.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	23 500.00 €	
Tota	Total dépenses de fonctionnement 24 761.94 €		

	Recettes de fonctionnement				
	Chapitre Montant				
013	Atténuations de charges	12 111.94 €			
75	Autre produit de gestion courante	12 650.00 €			
Tota	Total recettes de fonctionnement 24 761.94 €				

Dépenses d'investissement			
	Chapitre Montant		
020	Dépenses imprévues	-109 491.00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 132 035.00 €	
21	Immobilisations corporelles	1 805.00 €	
Tota	Total dépenses d'investissement 2 024 349.00 €		

Recettes d'investissement			
	Chapitre Montant		
13	Subventions d'investissement	6 309.00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000.00 €	
21	Immobilisations corporelles	18 040.00 €	
Tota	Total recettes d'investissement 2 024 349.00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Objet : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – exercice 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité va voter le budget en fin du premier trimestre 2016

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2016 et le vote du budget, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant dans la limite du quart des crédits ouverts en investissement pour l'exercice 2015.

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement des échéances du capital de la dette qui interviendront avant le vote du budget.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2016 :

Chapitres	Crédits ouverts BP 2015 (€)	Ouverture 2016 (25% de 2015) (€)
20	86 532	21 633
21	1 317 335	329 334
23	9 141 200	2 285 300
TOTAL	10 545 067	2 636 267

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

autorise l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2016.

Objet : Versement d'acomptes sur subventions avant le vote du budget 2016

POINT 12

POINT 11

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que chaque année la commune attribue des subventions de fonctionnement aux diverses associations culturelles, sociales et sportives afin de soutenir leurs actions présentant un intérêt communal.

Considérant que le budget 2016 sera voté courant premier trimestre 2016, il n'a pas pu être procédé au vote des subventions aux associations.

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts en 2015.

Aussi, afin de permettre le versement d'acomptes avant le vote du budget, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser des acomptes sur les subventions 2016 aux associations dont le montant de la subvention est supérieure à 23 000 € et pour lesquelles des conventions ont été établies.

Il sera procédé aux versements d'acomptes aux associations suivantes si elles en font la demande :

tax reference a accompted aux accordance currented of enec of force according to			
Nom de l'association	Montant de l'acompte	Article comptable	
AVSB	208 000€	6574	
Balma Olympique Rugby	19 500€	6574	
Balma Sporting Club	22 350€	6574	
Club Athlétique Balmanais	13 200€	6574	
Entente TUC Balma Handball	8 400€	6574	
Harmony	14 100€	6574	

Page 43 sur 47

MJC	40 180€	6574
Comité des fêtes de Balma	16 500€	6574
La Grainerie	5 850€	6574
La Planète Bleue	56 558€	6574
APCB	35 400€	657 4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

autorise Monsieur le Maire à verser des acomptes sur subventions avant le vote du budget 2016.

POINT 13

Objet : Adhésion au réseau de l'ANDES

Afin de faire bénéficier la collectivité, et plus particulièrement le développement du sport dans la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire adhérer la ville de Balma à l'association

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

La ville de Balma adhère à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

- 1. de resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régional et national ;
- 2. d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice ;
- 3. d'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives ;
- 4. de constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant :

_	communes a compter du 1° janvier 2015 :	
•	moins de 1 000 habitants :	52 €
•	de 1 000 à 4 999 habitants :	104 €
•	de 5 000 à 19 999 habitants :	220 €
•	de 20 000 à 49 999 habitants :	440 €
•	de 50 000 à 99 999 habitants :	880 €
•	plus de 100 000 habitants :	1 650 €.

- EPCI :

Tarif appliqué à chaque commune appartenant à l'EPCI,

avec une remise sur la somme globale de 30%. Plafond fixé à 4 700 € TTC.

En conséquence, conformément au dernier recensement du 15 décembre 2014, notre commune compte 14 640 habitants, soit une cotisation annuelle de 220 €.

D'autre part, Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- dit que la Ville de Balma adhère à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation correspondante selon la délibération, comme ci-dessus indiqué :
- précise que Monsieur Stéphan LA ROCCA, Conseiller délégué en charge des sports, représentera la Ville de Balma auprès de cette même association.

POINT 14

Objet : Rapport annuel d'activité du Syndicat du Bassin Hers Girou pour l'année 2014

En vertu des dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activité du Syndicat du Bassin Hers Girou pour l'année 2014. Il demande ensuite au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel d'activité. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat du Bassin Hers Girou pour l'année 2014.

POINT 15

Objet : Signature d'un contrat de partenariat avec la société de production STELASUD pour la programmation de quatre spectacles au titre de l'année 2016

Dans le cadre de sa programmation culturelle 2016, la Ville de Balma souhaite proposer à ses habitants une série de spectacles tous publics dans son Auditorium. Pour ce faire, la Ville a sollicité la société STELASUD, spécialisée dans la production de spectacles, pour la réalisation de quatre spectacles donnés par des artistes définis et selon des dates déterminées :

- Samedi 16 janvier 2016 :
 - programmation de l'artiste Yves PUJOL, avec le spectacle « J'adore toujours ma femme » (one man show).
- Samedi 20 février 2016 :
 - programmation de la pièce de théâtre « Entre IIs et Elle » de Stéphane Floch (comédie).
- Jeudi 7 avril 2016 :
 - programmation de la pièce de théâtre « Domino » de Laurence Joseph et Laurent Tanguy (comédie) dans le cadre du Printemps du Rire 2016.
- Samedi 4 iuin 2016 :
 - programmation du spectacle « Tatie au camping » de Bruno Gallisa (one man show).

Afin de formaliser cette programmation, Monsieur le Maire propose la signature d'un contrat de partenariat avec la société STELASUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

autorise Monsieur le Maire à signer le présent contrat de partenariat et à prendre toutes les décisions y afférant.

POINT 16

Objet : Avis préalable à la fixation du calendrier des dérogations dominicales 2016 pour Balma

Le titre III de la loi 990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, a introduit de nouvelles mesures concernant le travail dominical.

Pour les commerces de détail non alimentaire, des dérogations au repos dominical pourront dorénavant être accordées par le Maire à hauteur de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant (nouvel article L 3132-26 du Code du Travail).

Pour ce faire, la liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre de l'année n pour n+1. Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi Macron, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit désormais faire l'objet d'une double concertation préalable :

- celle du Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple;
- celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre qui doit rendre un avis conforme lorsque le nombre de dimanches excède 5.

Préalablement à la fixation de dates spécifiques pour Balma, Monsieur le Maire a sollicité Toulouse Métropole par courrier le 6 octobre 2015 afin d'avoir connaissance d'un éventuel calendrier susceptible d'être fixé au niveau communautaire.

Par courrier du 9 novembre 2015. Toulouse Métropole a fait part de sa position de principe de vouloir suivre les recommandations du CDC (Conseil Départemental du Commerce) et de demander aux communes de ne retenir, pour l'année 2016, que 7 dimanches sur les 12 possibles :

- les 4 dimanches de fêtes de fin d'année : 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2016
- les 2 dimanches du 1^{er} WE des 2 périodes de soldes : 10 janvier et 26 juin 2016
- le dimanche de la grande braderie de Toulouse, le 4 septembre 2016.

Afin de rester en cohérence avec cette démarche communautaire, Monsieur le Maire propose d'adopter le calendrier suivant qui fera l'obiet d'un arrêté municipal spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article R3132-21 du code du Travail, Monsieur le Maire précise que ces dates seront soumises aux organisations syndicales et patronales pour avis consultatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner un avis favorable sur le calendrier des ouvertures dominicales 2016 proposé par Toulouse Métropole:
- les 4 dimanches de fêtes de fin d'année : 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2016
- les 2 dimanches du 1^{er} WE des 2 périodes de soldes : 10 janvier et 26 juin 2016
- le dimanche de la grande braderie de Toulouse, le 4 septembre 2016.

POINT 17

Objet: Résiliation du bail à construction conclu le 7 novembre 1996 portant sur l'ensemble immobilier cadastré BN 102 et 103 (anciennes maisons de

l'emploi et de la petite enfance et la salle Gauguin)

Monsieur le Maire informe l'assemblée du bail à construction conclu en date du 7 novembre 1996, pour une durée de 24 ans, par la SA LANGUEDOCIENNE PATRIMOINE au profit de la ville portant un ensemble immobilier existant composé initialement de 2 locaux d'une superficie d'environ 265 m² et 77 m², implantés sur les parcelles cadastrées BN 102 et BN 103, sises place Auguste Renoir à BALMA LASBORDES.

La ville en qualité de preneur à bail en charge de la rénovation de 3 centres d'activités sur ces 2 parcelles, a obtenu un permis de construire portant sur la création :

- d'une maison de l'emploi (BN 102 partie),
- d'une maison de l'enfance (BN 102 partie),
- d'une maison de quartier (dénommée Salle Gauguin BN 103).

Compte tenu de l'inutilisation de locaux, engendrée par la réorganisation des services communaux, et de la nécessité de restreindre les dépenses publiques, la ville a souhaité revoir les conditions de location. Désormais, il convient de se séparer du local affecté à l'ancienne maison de la petite enfance et de ne conserver que les centres d'activités nécessaires à l'exercice de la politique locale, soit l'ancienne maison de l'emploi devenue maison de proximité et la salle Gauguin.

Il est donc proposé de résilier par anticipation le bail à construction conclu par acte notarié, et de procéder concomitamment à la conclusion d'une convention d'occupation portant sur la salle Gauguin et la maison de proximité en conservant les mêmes conditions, notamment de loyer.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ci-annexé ayant pour objet de procéder à la résiliation amiable du bail à construction susvisé par anticipation.

Il est précisé à l'assemblée que la SA LANGUEDOCIENNE PATRIMOINE a engagé la vente de ses locaux d'activité de bas d'immeuble pour se consacrer exclusivement à son domaine d'activité principal le logement. En conséquence, le projet d'acte joint résiliant le bail par anticipation sera signé, selon l'avancement de la cession, soit avec Patrimoine soit avec l'acquéreur les locaux d'activité de rez-de-chaussée, qui devrait être avant la fin d'année 2015 : la SARL CHP IMMOBILIER - FONCIERE DES CAPITOULS et ALTYS IMMOBILIER, domiciliées 1 rue Gabriel Péri à 31000 TOULOUSE, représentées par Monsieur Paul ARESSY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié précité établi par l'étude de Maitre Noel CHARRAS (cf projet d'acte ci-joint), à acquitter les dépenses et honoraires y afférant et à procéder à toutes les mesures découlant de cette résiliation.

Objet : Recensement de la population

POINT 18

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V, Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête et de nommer des agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de nommer (en interne) 4 agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 21 janvier 2016 au 27 février 2016 ;
- de nommer un coordonnateur d'enquête pour effectuer le suivi du recensement.

Chaque agent recenseur percevra 5,00 € par logement pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2015.

Plusieurs ½ journées de formation seront prévues pendant toute la durée du recensement de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Ohiet : Convention cadre relative à la disponibilité des saneurs-nompiers volont:

Objet : Convention cadre relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps de travail

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec le SDIS 31 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) une convention relative à la disponibilité opérationnelle et à la disponibilité pour la formation d'un sapeur pompier volontaire pendant son temps de travail effectif, les termes de la convention étant adaptés suivant les missions et fonctions assurées par cet agent dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

approuve la proposition de Monsieur le Maire,

Page 46 sur 47

POINT 19

autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

POINT 20

Objet: Recrutement de personnel non titulaire

Afin de permettre le recrutement d'agents contractuels et conformément à la loi n° 2012 – 347 du 12 Mars 2012 relative au recrutement des agents contractuels, Article 3, Article 3 - 1 et Article 3 - 2, Article 3 alinéa 2° et Article 3 alinéa 1°, Article 3-3 alinéa 2ème, il convient de renouveler la liste des emplois ci-dessous pour une période d'un an :

- 4 postes cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture,
- 1 poste cadre des Psychologues territoriaux,
- 2 postes cadre d'emplois des Éducateurs de jeunes enfants,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif,
- 1 poste cadre d'emplois des Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- 1 poste cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,
- 1 poste cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux,
- 1 poste cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,
- 1 poste cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,
- 2 postes cadre d'emplois des Adjoints administratifs,
- 1 poste cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine,
- 6 postes cadre d'empois des Adjoints techniques,
- 4 postes cadre d'emplois des ATSEM,
- 1 poste cadre d'emplois des Animateurs territoriaux,
- 15 postes cadre d'emplois des Adjoints d'animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.